

Université de Montréal

**Protocole bibliographique  
et guide de rédaction des études  
en histoire de l'art**

Université de Montréal

Sous la direction de Johanne Lamoureux

Conception et rédaction: Florence Chantoury

Révision : Aïda Chebbi

Première édition: décembre 2009

## **Remerciements**

Je tiens à remercier vivement Michelle Hudon et Aïda Chebbi de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (ÉBSI) de l'Université de Montréal pour leur aide précieuse dans la rédaction de certaines règles bibliographiques. Un merci tout particulier à Johanne Lamoureux pour sa collaboration fructueuse et à ses étudiants qui ont été les premiers utilisateurs du protocole des études en histoire de l'art. Merci à tous ceux qui ont apporté leur contribution à la rédaction de ce protocole : Élise Dubuc, Marie-Ève Vincent, Luce Payette, Katrie Chagnon, Céline Widmer, Louise Vigneault, Christine Bernier, Nicolas Dulac, Christian Lacombe, Francis Lothelin et Pierre Chemartin.

# Table des matières

TABLE DES MATIÈRES .....	3
LISTE DES ABRÉVIATIONS .....	4
INTRODUCTION .....	5
1. GUIDE DE PRÉSENTATION DES TRAVAUX.....	6
1.1. MISE EN PAGE.....	6
1.1.1 Marges, interligne, justification, pagination.....	6
1.1.2 Alinéa, italique, guillemets.....	6
1.1.3 Abréviations et sigles.....	7
1.1.4 Terme ou expression étrangère.....	7
1.1.5 Emploi des majuscules.....	7
1.1.6 Traits d'union et préfixes.....	7
1.1.7 Dates.....	9
1.1.8 Sigles et acronymes.....	9
1.2. MÉTHODE AUTEUR-DATE.....	9
1.2.1. Principaux généraux.....	9
1.2.2 Référence auteur-date dans le texte.....	10
1.2.3. Méthode auteur-date dans la bibliographie.....	10
1.3. CITATION.....	11
1.3.1 Règles générales.....	11
1.3.2 Citations brèves.....	12
1.3.3 Citations longues.....	12
1.3.4 Citation dans la citation.....	13
1.3.5 Ajout ou modification dans la citation.....	13
1.3.6 Citations en langue étrangère.....	13
1.3.7 Citation en vers.....	13
1.3.8 Interpolation.....	14
1.3.9 Paraphrase.....	14
1.3.10 PérIPHrase.....	14
1.3.11 Citation de seconde main.....	15
1.4. RÉFÉRENCES DES ŒUVRES D'ART DANS LE CORPS DU TEXTE ET DANS LA LISTE DES FIGURES.....	16
1.4.1 Titres des œuvres d'art : principes généraux.....	17
1.4.2 Référence iconographique dans le texte.....	18
1.4.3 Référence d'une reproduction d'une œuvre d'art dans un ouvrage.....	24
1.4.4 Crédit des illustrations.....	24
1.4.5 Autorisations de reproduction.....	25
1.4.6 Les catalogues d'art.....	25
2. BIBLIOGRAPHIE.....	30
2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX.....	30
2.2 RÈGLES GÉNÉRALES D'ÉCRITURE D'UNE BIBLIOGRAPHIE.....	31
2.3 CONSIDÉRATIONS ESTHÉTIQUES ET LOGIQUES.....	33
2.4 RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES : LES DOCUMENTS IMPRIMÉS.....	33
2.4.1 Monographie : ouvrage à un auteur.....	33
2.4.2 Ouvrage avec deux ou trois auteurs.....	34
2.4.3 Ouvrage avec plus de trois auteurs.....	34
2.4.4 Cas des rédacteurs, collaborateurs et photographes.....	34
2.4.5 Nom d'auteur avec particule et noms composés.....	34
2.4.6 Ouvrage avec un éditeur scientifique.....	35
2.4.7 Auteur inconnu.....	35
2.4.8 Chapitre dans un livre.....	35
2.4.9 Chapitre dans un ouvrage collectif.....	35
2.4.10 Chapitre dans un recueil de textes d'un même auteur.....	36
2.4.11 Actes de colloque.....	36
2.4.12 Thèse.....	36

2.4.13 Article de périodique .....	36
2.4.14 Date de publication .....	37
2.4.15 Lieu et maison d'édition .....	37
2.4.16 Tomaison/Volumaison .....	38
2.4.17 Titre et sous-titre .....	38
2.4.18 Différents types de références.....	39
2.5 RÉFÉRENCES ÉLECTRONIQUES.....	43
2.5.1 Publications sur Internet : principes généraux .....	43
2.5.2 Règles générales.....	43
2.5.3 Document électronique.....	44
2.5.3.1 Ouvrage imprimé numérisé .....	45
2.5.3.2 Site web collectif .....	45
2.5.3.3 Site web personnel.....	46
2.5.3.4 Extrait de site web .....	46
2.5.3.5 Chapitre d'un livre électronique .....	46
2.5.3.6 Article de périodique électronique.....	46
2.5.3.7 Article de périodique électronique disponible en ligne ou sous forme imprimée .....	47
2.5.3.8 Support électronique (CD-ROM-DVD) .....	47
2.5.3.9 Base de données complète en ligne .....	47
2.5.3.10 Article de périodique disponible depuis une base de données en ligne.....	48
2.5.3.11 Article accessible depuis une base de données sur CD-ROM ou DVD-ROM.....	48
2.5.3.12 Article de presse en ligne.....	48
2.5.3.13 Articles de dictionnaires ou d'encyclopédies électroniques.....	49
2.5.3.14 Référence d'une œuvre d'art dans une base de données électronique .....	49
2.5.3.15 Enregistrement de conférence en ligne .....	49
2.5.3.16 Émission de télévision ou de radio disponible en ligne .....	50
2.5.3.17 Logiciel.....	50
2.6 RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES DES DOCUMENTS AUDIOVISUELS.....	50
2.6.1 Film .....	50
2.6.2 Microforme.....	50
2.6.3 Référence pour une exposition virtuelle .....	51
2.7 LOGICIEL ENDNOTE .....	51
TABLEAUX RÉCAPITULATIFS .....	52
GLOSSAIRE.....	57
BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE .....	61

## Liste des abréviations

[Anonyme]	: sans mention de l'auteur	pl.	: planche(s)
c.f.	: voir	[s.d.]	: sans date
et al.	: et autres auteurs	[s.é.]	: sans éditeur
et coll.	: et collaborateurs	[sic]	: incorrection
etc.	: et cetera	[s.l.]	: sans lieu
Éd.	: édition	[s.l.n.d.]	: sans lieu ni date
ed.	: éditeur	[s.l.n.é.]	: sans lieu ni éditeur
f.	: feuillet(s)	[s.p.]	: sans pagination
h.-t.	: hors-texte	t.	: tome
ill.	: illustration(s)	vol.	: volume
infra	: ci-dessous, plus bas	1er	: premier
no, nos	: numéro, numéros	1re	: première
p.	: page	2e	: deuxième

## Introduction

La considération de l'œuvre d'art est primordiale dans les études d'histoire de l'art. Quelles soient historiques ou contemporaines, les œuvres d'art accompagnent le cheminement universitaire des étudiants et la manière de traiter les images dans un texte n'est jamais sans signification. De plus, les travaux des étudiants en histoire de l'art sont généralement réalisés à partir de la consultation de divers ouvrages, de périodiques, de sites Internet et de divers catalogues d'art afin d'étudier et d'interpréter les œuvres d'art.

Le protocole bibliographique des études en histoire de l'art a pour fonction essentielle d'aider les étudiants dans le référencement des différentes sources imprimées, audiovisuelles, électroniques et de leur donner des modèles de référence pour la citation des œuvres d'art et des reproductions d'images. Le présent document a pour objectif de présenter de manière synthétique les normes en vigueur en matière de rédaction des références bibliographiques et iconographiques. Il a été conçu et réalisé en parallèle de la réorganisation du cours HAR 1075 - Initiation à la recherche historique sous l'égide de Johanne Lamoureux.

Tout étudiant devrait rapidement apprendre à faire la différence entre les périodiques de type scientifique (aussi appelés revues savantes, revues académiques, *academic/scholarly periodicals ou journals*) et les autres revues : revues d'information, revues grand public, revues professionnelles ou revues populaires. Les professeurs insistent en général sur l'importance d'utiliser des sources de niveau universitaire dans le cadre des travaux et d'utiliser les autres types de sources avec une extrême prudence. Le protocole a été élaboré pour permettre à l'étudiant de se familiariser avec ces différents types de documents grâce aux définitions ajoutées tout au long du protocole et au glossaire.

Le protocole ne peut présenter de manière exhaustive les règles nombreuses nécessaires au référencement, c'est donc plus un « style » de référence que nous proposons avec le style Chicago et la méthode « auteur-date ». Visant surtout à proposer une aide à la citation, à harmoniser les modes de présentation propres à la bibliographie, le protocole bibliographique a été réalisé de manière à aider les étudiants dans la rédaction de leurs travaux et cela, tout au long de leurs études. Afin de rendre compte des spécificités de rédaction dans les travaux d'histoire de l'art, nous avons choisi de donner une large place aux références des documents iconographiques et historiques. Ainsi, les différents types de documents utilisés en histoire de l'art font l'objet d'une partie spécifique (section des catalogues d'art). Sont ainsi traitées successivement les références pour les monographies et les publications en série, les documents d'archives, les documents cartographiques, les documents sonores, les documents audiovisuels et les documents électroniques. En complément, une section est consacrée à l'usage du logiciel EndNote, gestionnaire de références bibliographiques largement utilisé par les étudiants.

# 1. Guide de présentation des travaux

## 1.1. Mise en page

Le département d'histoire de l'art conserve la mise en page habituelle des travaux (voir ci-dessous) mais recommande, par souci écologique, l'impression recto/verso.

### 1.1.1 Marges, interligne, justification, pagination

Afin de favoriser les commentaires des professeurs, des **marges** de 2,5 cm en haut, à droite, en bas et à gauche sont requises pour la présentation des travaux.

Le texte est disposé à un **interligne** et demi, avec un espacement supplémentaire au paragraphe.

On emploie un interligne simple pour la page de titre, la liste des figures, la bibliographie et les annexes.

En typographie, la **justification** correspond à la largeur utilisée par le texte aligné à gauche et à droite. C'est l'un des modes d'alignement vertical des bords du texte, celui où il forme un bloc de forme rectangulaire,

Pour la **pagination**, les parties principales (introduction, chapitres et conclusion) et complémentaires (index, liste des figures, bibliographie, annexe, etc.) sont paginées en chiffres arabes (1, 2, 3, ...).

Paginer à l'angle supérieur droit, en chiffres arabes avec une police de taille 10 points.

Dans le cadre des mémoires de maîtrise et pour les thèses, les parties liminaires (préface, dédicace, sommaire, avant-propos, remerciements, etc.) sont généralement paginées en chiffres romains minuscules (i, ii, iii, iv, ...).

Toutes les pages du texte sont donc comptées, depuis la première page de l'introduction jusqu'à la dernière page de la bibliographie.

Il faut éviter de numéroter la page de titre, la table des matières, la première page de l'introduction, la page de présentation des annexes et la bibliographie.

### 1.1.2 Alinéa, italique, guillemets

L'**alinéa** est le signe de ponctuation de texte qui signale le début d'un nouveau paragraphe. Respecter la façon traditionnelle de marquer les alinéas : la première ligne d'un paragraphe en retrait (environ un centimètre). Cette façon dispense de laisser un interligne entre les paragraphes.

On met en **italique**, les titres de livres (mais non les titres d'articles, qui doivent plutôt être placés entre guillemets), de périodiques, de films et de disques de même que les mots de langue étrangère et les mots non reçus dans la langue du travail écrit.

Dans les textes en français, on emploie les **guillemets** français (« »), alors que dans les textes en anglais on emploie les guillemets anglais (“ ”). Les guillemets anglais (“ ”) servent seulement lorsqu’on a deux paires de guillemets l’une dans l’autre (c.f. section 1.2).

### 1.1.3 Abréviations et sigles

Pour des raisons d'ordre pratique, on peut employer dans son texte et ses références des **abréviations** et des **sigles**, on doit alors en fournir une liste explicative au début du travail écrit. On place cette liste des abréviations et des sigles après la table des matières et la liste des figures et des tableaux.

On évite désormais d'utiliser les abréviations d'expressions latines (*ibid*, *op. cit.*, *loc. cit.*, etc.) dans les références ou dans le texte. La méthode auteur-date supprime ces abréviations.

### 1.1.4 Terme ou expression étrangère

Tous les termes ou expressions étrangères ne figurant pas dans le *Petit Robert* sont en italiques.

La maladie appelée « peste noire» est due à une bactérie pathogène, *Yersinia pestis*.

Plusieurs locutions latines sont devenues des expressions courantes (*alter ego*, *grosso modo*, *média*, *vice-versa*, etc.) et ne sont plus perçues comme des mots étrangers. Elles ne sont donc pas inscrites en italique.

### 1.1.5 Emploi des majuscules

Il n'y a pas de majuscule après un point-virgule (sauf s'il s'agit d'un nom propre).

On utilise la majuscule après les deux points lorsque la phrase qui suit les deux points est indépendante de celle qui les précède.

Les noms géographiques de régions, de continents, de races, d'habitants et de lieux prennent une majuscule.

Devenus adjectifs, ces noms prennent une minuscule.

Les Anglais ont une reine, anglaise bien sûr!

Les noms de langue prennent une minuscule.

Les Belges parlent le français et le néerlandais.

### 1.1.6 Traits d'union et préfixes

Le nom commun composé conserve ses traits d'union lorsqu'il devient nom propre :

Le géant Croque-Mitaines.

Même chose pour le nom propre composé que l'on abrège :

Î.-P.-É. <i>pour</i> Île-du-Prince-Édouard.
---

Le trait d'union et la majuscule s'ajoutent lorsque l'on cite un lieu dont le nom est celui d'un saint. Il ne faut pas ajouter de majuscule à saint, ni de trait d'union lorsque l'on parle d'une personne canonisée par l'Église : saint Pierre, saint Laurent, etc.

Michel-Ange, <i>Le martyr de saint Pierre</i> , 1546-1550, Fresque, 625 x 662 cm, Chapelle Paolina, Vatican.
--

Pour les noms de fêtes, d'églises, de villes, de lieux, d'édifices, il faut noter la majuscule et le trait d'union.

Église Saint-Pierre, 1865-85, Nancy. La Gare Saint-Lazare à Paris.
---

Pour un lieu géographique composé, tous les éléments sont liés par des traits d'union.

La passerelle Léopold-Sédar-Senghor. La rue du Petit-Champlain à Québec.
---

(Voir GIRODET, Jean (2007). *Dictionnaire des pièges et difficultés de la langue française*, Paris : Bordas).

Les préfixes qui sont suivis d'un trait d'union dans un nom propre prennent la majuscule initiale :

La Contre-Réforme.
La région de l'Entre-Deux-Mers.
Les Néo-Zélandais.

Ces préfixes gardent la minuscule lorsqu'ils ne forment pas, avec les éléments auxquels ils sont joints par le trait d'union, un nom ou une dénomination véritable :

Une manifestation anti-Etats-Unis.
Des pseudo-Français.
Nos amis d'outre-Atlantique.



### 1.1.7 Dates

Les dates, les années, les décennies et les siècles sont toujours écrits en chiffres arabes. L'usage a longtemps voulu que les siècles soient indiqués en chiffres romains, mais cette pratique semble aujourd'hui désuète et de moins en moins utilisée.

Le 16<sup>e</sup> siècle, l'an 2000, les années 80.

Il n'y a pas d'espace et pas d'abréviation dans les dates (1980 et non pas 1 980). Avec le 21<sup>e</sup> siècle, il peut y avoir des ambiguïtés avec les périodes (les années 20 sont-elles les années 1920 ou 2020?).

### 1.1.8 Sigles et acronymes

Il est toujours préférable d'indiquer le nom complet d'un établissement plutôt qu'un sigle ou un acronyme : Musée d'art contemporain de Montréal plutôt que MACM.

## 1.2. Méthode auteur-date

La **méthode auteur-date** du style Chicago est une norme de références bibliographiques. Elle remplace la méthode classique qui consistait à placer un appel de note (de bas de page ou de fin de document).

Elle utilise des références entre parenthèses dans le texte. Les références dans le texte renvoient le lecteur à une **bibliographie** à la fin du document, qui contient toutes les ressources référencées dans le document. Dans cette liste, les entrées sont organisées par nom de famille du premier auteur et par date de publication.

### 1.2.1. Principaux généraux

La référence auteur-date du style Chicago s'inscrit dans le texte immédiatement après la citation ou l'information donnée. Elle ne comprend que le(s) nom(s) du ou des auteur(s) (sans prénom ni initiales), la date de publication et éventuellement la (les) page(s) de citation.

Le **style « auteur-Date »** permet d'éviter l'accumulation des notes infrapaginales en fournissant les sources à même le texte. Sa simplicité et le fait qu'il rende la lecture plus fluide font en sorte que son usage tend à se généraliser en sciences humaines.

a) Les sources sont mentionnées entre parenthèses à l'endroit du texte où on retrouverait normalement un renvoi de note. La parenthèse **précède le point ou la virgule**.

b) On doit écrire le nom de l'auteur à chaque fois qu'on fait référence à un document. On ne peut pas utiliser « *ibid.* » dans les références entre parenthèses.

c) **Il n'y a pas de virgule entre le nom de l'auteur et l'année.**

d) À la première référence, on nomme tous les auteurs, ensuite, s'il y a plus de trois auteurs, on utilise l'abréviation « et al. ».

e) Il peut arriver que la source citée ne comporte pas de mention d'auteur(s), comme c'est parfois le cas pour des ouvrages de référence ou certains articles de périodiques. On inscrit alors le titre de la source (titre du périodique, de l'encyclopédie, etc.), suivi de l'année et de la page, comme pour les autres cas.

f) Les sources multiples sont séparées par un **point-virgule** à l'intérieur de la parenthèse.

### 1.2.2 Référence auteur-date dans le texte

Lorsqu'on utilise la méthode auteur-date dans le corps du texte, on peut aussi utiliser des notes infrapaginales (« notes de bas de page ») **seulement** pour des fins de compléments de texte et d'argumentation. À l'intérieur de ces notes, les références aux sources doivent aussi être faites selon la méthode auteur-date.

1. Walter Benjamin (2000 : 323) observe que la durée pendant laquelle nous sommes exposés à des impressions est sans importance pour le destin qu'elles ont dans le souvenir.
2. Selon Nietzsche (1995 : 387), « L'art nous est donné pour nous empêcher de mourir de la vérité ».
3. Plusieurs auteurs (Allègre 2003 ; Tazieff 2001) prétendent que le changement climatique est une construction médiatique.

### 1.2.3. Méthode auteur-date dans la bibliographie

Les références ci-dessus (Benjamin, Nietzsche et Allègre) inscrites dans le corps du texte trouvent, **dans la bibliographie**, le style suivant :

NOM DE L'AUTEUR, Prénom (date de publication de l'édition utilisée). *Titre*, Lieu de publication : maison d'édition. [date de publication de la 1<sup>ère</sup> édition].

**Remarque pour les références imprimées:** Nous voulons insister ici sur l'une des règles d'or de la méthode auteur-date ; l'année mentionnée après le nom de l'auteur est TOUJOURS l'année de publication de l'édition consultée. Pour inscrire la première année d'édition, on utilise le champ de note à la fin de la référence entre crochets [ ].

BENJAMIN, Walter (1994). *Écrits autobiographiques*. Traduction de Christophe Jouanianne et Jean-François Poirier, Paris : Christian Bourgois.

NIETZSCHE, Friedrich (1995). *La volonté de puissance*. Traduction de Geneviève Bianquis, Paris : Gallimard. [1995].

ALLÈGRE, Claude (2006). « Climat; la prévention, oui, la peur, non », *L'express*, 5 octobre, p. 12.

S'il y a plusieurs ouvrages du même auteur, ils sont classés par ordre chronologique croissant.

Lefrançois (1992) précède Lefrançois (2004).

S'il y a plusieurs ouvrages du même auteur publiés la même année, ils sont classés par la première lettre du titre du document et on ajoute une lettre minuscule immédiatement après la date de publication, avant de fermer la parenthèse.

Didi-Huberman (2002a) et Didi-Huberman (2002b).

### **Les références bibliographiques des documents électroniques dans le texte**

Lorsqu'il s'agit de faire référence à un document électronique dans le corps du texte, il n'y a pas de règle particulière concernant les références bibliographiques des documents électroniques. On choisira de rester au plus près des normes pour les documents imprimés.

#### **Référence électronique dans le corps du texte :**

L'analyse de la réception populaire des Indiens que donne Maguet (2006) après la diffusion du musée itinérant de George Cattlin montre bien le bouleversement total de la représentation des Amérindiens pour le public français.

#### **Référence électronique dans la bibliographie :**

MAGUET, Frédéric (2006). « Des Indiens de papier », 15 mai, *Gradhiva*, n° 3, [En ligne], <http://gradhiva.revues.org/index225.html>. Consulté le 24 novembre 2009.

Les normes de références du style auteur-date pour la bibliographie sont expliquées dans la section **2.1 La bibliographie**.

## **1.3. Citation**

### **1.3.1 Règles générales**

La **citation** est un extrait de texte qu'on emprunte pour illustrer, préciser et compléter certains éléments d'un travail sur lesquels on désire appuyer à l'aide d'un argument. La citation doit être accompagnée d'un commentaire, elle doit faire l'objet d'une analyse de l'auteur.

La citation doit être discutée dans le texte plutôt que de tenir lieu d'argumentation.

On peut se servir d'une citation pour donner plus d'autorité à ses assertions en l'empruntant, précisément, à un ou des auteurs faisant autorité. La citation sert de témoignage, d'exemple, elle a pour rôle essentiel d'élargir la portée du texte : elle tempère une unicité, une singularité cultivée à l'excès, en l'ancrant dans ce qui, potentiellement, constitue un substrat commun.

Les **sources** (c.f. glossaire) incluent tous les documents écrits, les documents électroniques (y compris les sites Internet), les enregistrements sonores ou vidéo, les entrevues, les banques de données, ou tout autre élément d'information ayant servi à la réalisation d'un travail.

Toutes les sources doivent faire l'objet d'une **référence** à l'endroit où elles sont utilisées dans le texte, il ne suffit pas de les mentionner dans la bibliographie.

La bibliographie doit inclure **uniquement** les sources citées dans le texte.

### 1.3.2 Citations brèves

Les citations brèves (trois lignes et moins) sont placées à l'intérieur du texte, donc à interligne et demi comme l'ensemble du texte et entre guillemets dits « français » (chevrons : « ... »).

#### Citation dans le texte :

« Une certaine pratique de la citation, de l'itération aussi travaille, altère toujours, aussitôt, aussi sec, ce qu'elle paraît produire » (Derrida 1977).

#### Référence dans la bibliographie :

DERRIDA, Jacques (1977). *Limited Inc.abc*, Baltimore/London : Johns Hopkins University Press.

### 1.3.3 Citations longues

Les citations longues, c'est-à-dire, de plus de trois lignes, sont placées en retrait et rédigées à interligne simple sans guillemets.

Dans le chapitre trois de son ouvrage, Bruno Latour indique, à propos de l'autonomie des scientifiques :

Pour convaincre, un scientifique doit disposer de données (ou plus exactement d'obtenues), mais également de collègues à convaincre! L'objet des historiens de la deuxième boucle du système vasculaire consiste à montrer comment un chercheur se dote d'interlocuteurs. J'appelle cette boucle celle de la construction de l'autonomie, car elle concerne la façon dont une discipline, une profession, une clique ou un "collègue invisible" deviennent indépendants et établissent leurs propres critères d'évaluation et de pertinence.

### 1.3.4 Citation dans la citation

L'usage des guillemets dits anglais (" ... ") est réservé à encadrer une citation à l'intérieur d'une autre citation.

« Bref, tout se passe comme si le vœu exprimé par Paul Valéry en 1937, d'une esthétique qui serait non "une science de la beauté" mais une "esthétique" avait été entendu » (Talon 1999 : 16).

On peut éviter toute confusion dans l'usage des guillemets en suivant la règle suivante, qui assigne à chaque niveau une sorte différente de guillemets (« français », "anglais", 'simples') :

Les cas de citations :	Formule :
La citation simple avec une paire de guillemets	« aaa »
La citation dans la citation avec deux paires de guillemets	« aaa "bbb" aaa »
La citation dans la citation avec une troisième paire de guillemets	« aaa "bbb 'ccc' bbb" aaa »

### 1.3.5 Ajout ou modification dans la citation

Dans une citation, tout ajout, modification ou suppression s'indique par des crochets : [...]. Dans le cas de suppression, les mots supprimés sont remplacés par trois points de suspension. Dans une citation, la locution latine [*sic*], en italique et placée entre crochets, souligne un mot étrange ou mal orthographié dans la source.

« Nous sommes habitués à trouver l'expression la plus libre là où une partie peut se libérer de la pression mécanique : la queue chez l'animal, la tête chez l'homme et dans l'architecture qui tend vers le haut et paraît se dresser [...] Ce sont les parties les plus hautes qui sont aussi les plus expressives » (Wölfflin 1996 : 73).

### 1.3.6 Citations en langue étrangère

Les citations en langue étrangère sont accompagnées d'une traduction donnée en note de bas de page avec le nom du traducteur ou la mention suivante : « Je traduis ». Si un passage de la citation est en italique et si c'est l'auteur de l'article qui souligne, une note renferme la mention « Je souligne ».

### 1.3.7 Citation en vers

Pour les citations en vers, on doit scrupuleusement respecter toutes les particularités de présentation, de ponctuation, d'orthographe, etc. Par conséquent, toute citation d'au moins un vers complet doit être sortie du texte,

disposée à simple interligne avec un alinéa plus grand que celui du texte normal.

Un soir, l'âme du vin chantait dans les bouteilles  
 Homme, vers toi je pousse, ô cher déshérité  
 Sous ma prison de verre et mes cires vermeilles  
 Un chant plein de lumière et de fraternité.

Charles Baudelaire

### 1.3.8 Interpolation

L'interpolation sert à compléter une citation afin d'en clarifier le contenu ; elle fait appel à des notions qu'on trouve dans le document original, habituellement dans le voisinage de la partie citée. L'interpolation est nécessairement courte et se trouve entre crochets.

« La seule œuvre d'art que le philosophe [Marsile Ficin] ait décrite en détail, est en effet un de ces montages d'automates, comme on en fabriquait déjà beaucoup dans les pays du Rhin, et dont certaines horloges à figures sont des spécimens connus ».

### 1.3.9 Paraphrase

La paraphrase est une phrase ou une expression qui reformule ou explique un texte. Paraphraser un texte, c'est dire essentiellement la même chose en d'autres mots au lieu de le citer textuellement. Quand on paraphrase un texte, il faut fournir la référence à ce texte, comme si on avait affaire à une citation.

**La citation** : Dans son analyse de la disparition du religieux dans le monde contemporain, Jean-Luc Nancy indique (2005 : 31) « Un jour viendra peut-être, et peut-être même n'est-il pas très éloigné, où l'on pourra caractériser toute la pensée contemporaine comme un lent et lourd mouvement de gravitation autour du soleil noir de l'athéisme ».

**La paraphrase** : Jean-Luc Nancy souligne qu'un temps peut-être proche nous permettra de qualifier la pensée contemporaine comme une pensée emprunte d'athéisme (2005 : 31).

- Il est préférable d'utiliser des citations que des paraphrases.
- La paraphrase élimine la précision de la pensée de l'auteur cité et on s'expose au risque de déformer son intention.

### 1.3.10 Périphrase

On appelle « périphrase » une expression composée de plusieurs mots qu'on utilise à la place d'un mot précis. Utiliser une périphrase, c'est dire la même chose

en plus de mots, en moins concis.

**Citation** : Dans son analyse du colonialisme, Aimé Césaire (1955 : 5) affirme que « L'Europe est indéfendable ».

**Périphrase** : Dans son analyse du colonialisme, Aimé Césaire (1955 : 5) affirme que rien ne peut justifier moralement l'attitude des Européens.

La prudence s'impose dans l'usage des périphrases, d'une part parce que la concision est une vertu de l'écriture en sciences humaines et, d'autre part, parce que la périphrase élimine la touche personnelle de l'auteur cité dans l'expression de sa pensée.

Il est préférable d'utiliser des citations que des périphrases.

### 1.3.11 Citation de seconde main

Une citation de seconde main est le fait de citer un auteur déjà cité par un autre auteur, c'est-à-dire que le document que vous avez en main rapporte les propos d'un autre auteur.

Vous devez indiquer les informations que vous avez au sujet de l'ouvrage cité suivies de « cité par » ou « cité dans », puis avec la référence complète de l'ouvrage que vous avez en main.

#### Exemple de citation de seconde main dans une référence imprimée

« Je lui demandai quel nom je pourrais bien donner à ces choses, et il répondit immédiatement "mobile" » (Calder, cité par Krauss 1997 : 229).

CALDER, Alexander (1966). *Autobiographie*, Paris : Maeght, cité par Rosalind KRAUSS (1977). *Passages. Une histoire de la sculpture de Rodin à Smithson*, Paris : Macula, 1997, p. 229.

#### Exemple de citation de seconde main dans une référence électronique

« L'art conserve et c'est la seule chose au monde qui se conserve. Il conserve et se conserve en soi » (Deleuze et Guattari, cité par Goddard 2009).

DELEUZE, Gilles et Félix, GUATTARI (1991). *Qu'est-ce que la philosophie?*, Paris : Éditions de Minuit, cité par Jean-Christophe GODDARD (2009). *Henri Maldiney et Gilles Deleuze. La station rythmique de l'œuvre d'art.* [http://deleuze.tausendplateaus.de/wpcontent/uploads/2009/DI\\_Issue2\\_2009\\_GoddardMaldineyEtDeleuze.pdf](http://deleuze.tausendplateaus.de/wpcontent/uploads/2009/DI_Issue2_2009_GoddardMaldineyEtDeleuze.pdf) . Consulté le 13 octobre 2009.

**Citation d'une citation** : s'il n'est pas possible de retracer l'original, on fournira clairement tous les renseignements bibliographiques que l'on possède ou bien l'on choisira d'éliminer la citation.

#### 1.4. Références des œuvres d'art dans le corps du texte et dans la liste des figures

Les références des œuvres d'art apparaissent de deux manières dans les travaux des étudiants :

- Dans le corps du texte, la référence à une œuvre d'art se limite souvent au nom de l'artiste, au titre et à la date de réalisation.

« L'arrière-plan dans *Mars surpris par Vulcain* de Tintoret (1551), donne à voir la représentation du personnage de Vulcain, vue de dos, grâce au motif du miroir ».

- Dans la liste des figures, la référence apparaît complète.

##### Liste des figures

Figure 1 - Jacopo Tintoretto, *Portrait de Luigi Groto*, 1582, Huile sur toile, 91 x 101 cm, Administration municipale, Adria.

Figure 2 - Marcantonio Raimondi, *Il Morbetto*, 1514-15, Gravure, 19,5 x 24,8 cm, Davison Art Center, Middletown.

Figure 3 - Jacopo Tintoretto, *Saint Roch soignant les pestiférés*, 1549, Huile sur toile, 307 x 673 cm, Église Saint-Roch, Venise.

Figure 4 - Rutilio Manetti, *Procession de saint Roch*, Fresque, 1605-1610, Oratoire de Saint-Roch, Sienne.

Figure 5 - Anonyme, *L'hernie du chevalier*, Aquarelle, 1559, Caspar Stromayr, *Practica copiosa von dem Rechten Gundt deß Bruch-Schnidts*, BnF, Paris.

Figure 6 - Anonyme, *Le traitement des plaies de guerre*, Ambroise Paré, *Les dix livres de la chirurgie*, 1564, BnF, Paris.

Figure 7 - Anonyme, *Syphilis tertiaire*, Moulage en cire, 19<sup>e</sup> siècle, Musée Dupuytren, Paris.

En histoire de l'art, la plupart des catalogues donnent les informations suivantes pour le référencement :

Prénom et nom de l'artiste, *Titre de l'œuvre*, date de réalisation, Matériaux, dimensions, Lieu de conservation, Ville.

Eugène Delacroix, *La Liberté guidant le peuple*, 1830, Huile sur toile, 260 cm x 325 cm, Louvre, Paris.

Pipilotti Rist, *Slip my ocean*, 1996, Installation vidéo couleur sonore, 8', Dimensions variables, Collection Museum of Contemporary Art, Chicago.



### 1.4.1 Titres des œuvres d'art : principes généraux

Le titre d'une œuvre d'art peut être un groupe de mots ou une phrase donnée, identifiant une image. Sont inclus les variantes de titres, leur traduction, les titres d'une série d'œuvres, des vues, des aspects et toute autre mention qui permet de décrire l'œuvre ou l'image.

**Peinture** : Claude Lorrain, *Enée à Délos*, 1672, Huile sur toile, 99,7 x 134 cm, National Gallery, Londres.

**Manuscrit enluminé** : Maître de la Mazarine et coll., *Les frères Polo quittant Venise*, fol. 4. POLO, Marco (1410-1412), *Le livre des merveilles*, BnF, Paris.

**Installation** : Marcel Duchamp, *Prière de toucher*, 1947, Sein en caoutchouc sur velours, présenté sous-verre. Emboîtement pour l'édition de luxe du catalogue de l'exposition « Le Surréalisme en 1947 », galerie Maeght, Paris, 41,8 x 34,7 x 7,1 cm, Musée national d'art moderne, Centre Pompidou, Paris.

**Sculpture** : *Torse du type du « Diadumène »*, Œuvre romaine d'époque impériale (première moitié du 11<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.?), d'après un original en bronze créé vers 440-430 av. J.-C. par Polyclète, Louvre, Paris.

Dans la notice iconographique ou dans le corps du texte, le titre de l'œuvre d'art apparaît toujours en italique. Il est traduit en français pour les œuvres d'art anciennes mais laissé dans la langue d'origine pour les objets d'art contemporains anglophones.

Pour les œuvres de la Renaissance italienne, le nom du peintre sera réduit au nom usuel et le titre sera traduit.

Giorgione, *La tempête*, 1504, Huile sur toile, 82 x 73 cm, Galerie de l'Académie, Venise.

#### 1.4.1.1 Emploi des majuscules dans les titres

Les titres des œuvres d'art (sculpture, peinture, installation, etc.) prennent une majuscule et sont inscrits en italique. Les articles *le*, *la*, *les* et *l'en-tête* de la dénomination prennent en principe la minuscule, mais on peut choisir de leur donner systématiquement la majuscule.

Marc Chagall a réalisé le *Double portrait au verre de vin*.

Les titres commençant par un nom commun, suivi du nom de l'auteur ou de l'éditeur, font office de noms propres et prennent la majuscule.

Le décor des *Ménines* est planté dans l'appartement de Vélasquez.

Dans les *Mémoires* de Saint-Simon, nous rencontrons souvent ce terme.

On met une majuscule à l'adjectif si celui-ci précède le nom ; cet adjectif ne prend pas de majuscule s'il suit le nom.

*La Divine Comédie de Dante*.

*Les Nourritures terrestres* d'André Gide.

**Remarque** : La majuscule doit toujours prendre un accent.

L'emploi de la majuscule varie selon le type de dénomination pour laquelle elle est utilisée :

- les noms propres par essence (personnes, fêtes, points cardinaux, lieux géographiques, peuples, noms de rues etc.)
- Les noms propres par occasion (établissements d'enseignement, raisons sociales, organismes, ministères, lois, titres de fonction et de civilité, titres d'ouvrages et de journaux, etc.)

Pour toutes ces particularités voir la Banque de dépannage linguistique de l'Office québécois de la langue française : <http://www.oqlf.gouv.qc.ca/>

#### 1.4.1.2 Article dans le titre

Dans un titre on met autant de majuscules qu'il y a de personnages ou de sujets énoncés.

*Le Cuisinier, le Voleur, sa Femme et son Amant* de Peter Greenaway.

En cours de phrase, l'article se plie aux lois de la syntaxe, c'est-à-dire que l'article définit *le* ou *les*, précédé de la préposition *à* ou *de*, prend la forme contractée, et qu'il se met alors en caractères ordinaires, avec une minuscule initiale.

J'ai lu *L'homme sans qualité* durant mon voyage.

Je n'ai lu que quelques pages du *Malade imaginaire*.

#### 1.4.1.3 Œuvres d'art sans titre

Avec l'art contemporain, nombreux sont les artistes qui ne donnent pas de titre à leurs œuvres. On inscrit alors «sans titre» dans la légende de l'image.

Donald Judd, Sans titre, 1975.

#### 1.4.2 Référence iconographique dans le texte

La référence d'une œuvre d'art trouve sa place dans la liste des figures, parfois à proximité de la reproduction dans le cas d'images insérées dans le texte.



Charley Case, *Oracle de rien. Le porteur de nuage*, [s.d.], photographie contrecollée sur aluminium, 75 x 145 cm, Collection de l'artiste.

### 1.4.2.1 Attribution

L'attribution est l'une des activités typiques de l'historien de l'art, elle consiste à assigner, à donner la paternité d'une œuvre anonyme à un artiste déterminé.

Dans la notice iconographique, le nom de l'artiste peut être francisé ou bien conserver sa notation originale. Il est toutefois recommandé de privilégier le nom original de l'artiste afin d'éviter les confusions.

Giulio Romano, *Naissance de Bacchus*, vers 1530, Huile sur panneau, J. Paul Getty Museum, Los Angeles.

Dans le cas des peintres italiens à la Renaissance, les artistes sont souvent connus par leur surnom francisé.

Titien est le nom francisé de Tiziano Vecellio.

Jacopo Tintoretto dit Le Tintoret.

Paolo Caliari dit Paolo Veronese (Paul Véronèse en français).

Le Greco, surnom de Doménikos Theotokópoulos.

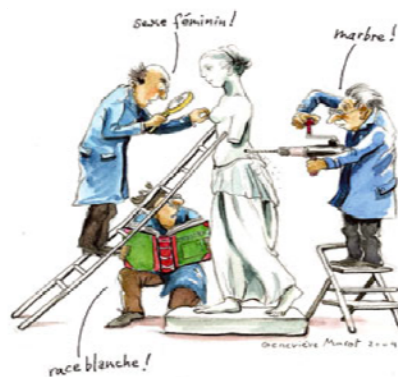
Certains noms de peintres italiens sont passés à la postérité dans leur forme francisée :

Michel-Ange plutôt que Michelangelo di Lodovico Buonarroti Simoni.

Le Caravage et non pas Michelangelo Merisi.

Pour les étudiants non familiers de ces particularités, nous suggérons de choisir le nom de l'artiste utilisé dans les catalogues d'art.

Lorsque l'attribution d'un objet d'art n'est pas certaine, il y a plusieurs manières de noter la référence. Voici quelques mentions de présentation de certaines œuvres figurant dans les catalogues.



**À la manière de...** : imitation de la manière, du style d'un artiste.

**Atelier de...** : œuvre réalisée sous la direction de l'artiste concerné, ou dans son atelier (obligation d'une indication d'époque dans le cas d'un atelier familial qui aurait conservé le même nom pendant plusieurs générations).

**Attribué à...** : œuvre non signée, qui peut être de la main de l'artiste, mais dont

l'authenticité est parfois sujette à controverse. Certaines œuvres, non signées du vivant de l'artiste, sont authentifiées après la disparition de ce dernier, par ses ayant-droit, au moyen d'un cachet (tampon).

**D'après...** : œuvre qui est souvent une copie d'un tableau.

**École de...** : œuvre qui a été réalisée sous l'influence de l'artiste concerné, en considérant un délai maximal de cinquante années après sa disparition.

**Entourage de...** : œuvre qui a été réalisée par un contemporain de l'artiste cité, contemporain qui a subi l'influence de ce dernier.

**Suiveur de** : artiste qui peint, ou a peint dans le style d'un artiste reconnu.

### 1.4.2.2 Œuvres d'art anonyme

Pour les œuvres d'art sans auteur et sans titre, on emploie le terme « anonyme » suivi du pays, de la ville et du siècle.

Anonyme, Italie, Rome, 17<sup>e</sup> siècle.

Afrique, ethnie non identifiée, 19<sup>e</sup> siècle.

Parfois, lorsque l'attribution est incertaine, le nom de l'artiste apparaît entre crochets.

[Atelier de Phidias], *Hercule*, 5<sup>e</sup> siècle av. J.-C., Marbre, Fronton est du Parthénon, Acropole d'Athènes, British Museum, Londres.

### 1.4.2.3 Œuvres d'art faisant partie d'un cycle

Lorsque l'on veut souligner dans une référence iconographique que l'œuvre d'art fait partie d'un cycle de peintures, on procède ainsi :

Piero della Francesca, *La reine de Saba*, 1452-1459, Cycle de fresques « La légende de la vraie Croix », 356 cm x 747 cm, Chapelle Bacci, Église San Francesco, Arezzo.

Dans le cas des retables, diptyques, polyptyques et autres ensembles picturaux, on peut indiquer la position de l'œuvre citée.

Ambrogio Lorenzetti, *Vierge à l'Enfant*, Retable de Saint Proculus (panneau central), 1332, Tempera sur bois, 167 x 56 cm, Musée des Offices, Florence.

Phidias, *Tête d'Iris dite « Tête Laborde »*, Fragment de figure féminine du fronton ouest du Parthénon, 448-432 avant J.-C., Marbre, Louvre, Paris.

Anonyme, *Parabole du Samaritain*, 11<sup>e</sup> siècle, Vitrail du transept, Cathédrale de Chartres.

### 1.4.2.4 Date de réalisation

La date d'une œuvre d'art est transcrite en chiffres arabes. Si on ne peut pas donner de date précise, on donne une date probable ou approximative, en employant l'une des formules suivantes :

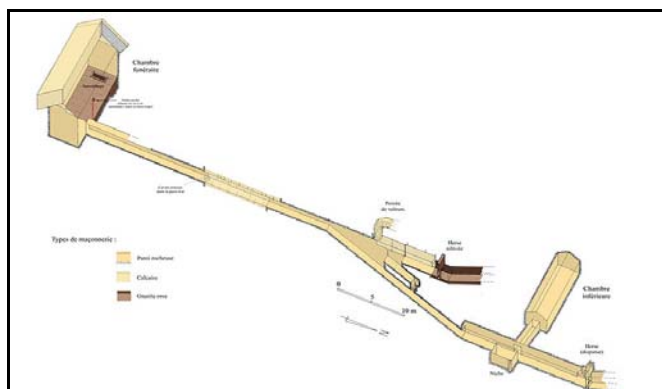
[1828]	Date restituée à partir d'éléments qui ne sont pas donnés dans la description
1711-1719	Date étendue sur plusieurs années
(156.)	Décennie certaine
[156. ?]	Décennie probable
15 <sup>e</sup> siècle	Siècle certain
[1836 ?]	Date incertaine : on transcrit cette date entre crochets et suivie d'un point d'interrogation.

### 1.4.2.5 Typologies de l'image

Indication précisant le type auquel appartient le document iconographique lorsqu'il a une fonction particulière (Gros plan, vue stéréoscopique, détail. Ces informations sont obligatoires pour indiquer les caractéristiques de la reproduction d'une image, elles sont placées à la fin de la référence.

Théodore Géricault, 1819, *Le radeau de la Méduse*, Huile sur toile, 491 x 716 cm, Louvre, Paris, détail.

Les architectes ont mis au point des modes de représentation codifiée qui leurs sont propres : le plan, l'élévation, la vue axonométrique.



Vue axonométrique des appartements funéraires de la pyramide de Khéphren.

Ambrogio Lorenzetti, *Les effets du bon et du mauvais gouvernement*, 1338-1340, salle du conseil des Neufs, Palais Public, Sienne, vue générale des fresques.

### 1.4.2.6 Critères techniques de l'image

Il faut savoir différencier les différents éléments qui entrent dans la création d'une œuvre d'art :

Le **médium** désigne le ou les matériau(x) ayant servi à l'élaboration de l'œuvre (ex. : l'aquarelle, l'acrylique, la tempera sont des *médiums*).

Le **support** est le matériau qui a servi de base principale à l'œuvre en deux dimensions (ex. : panneau de bois, toile, marbre, bronze).

La **technique** est la méthode artistique ou le moyen d'expression spécifique défini par l'utilisation de matériaux et d'outils particuliers (exemples pour la gravure : pointe sèche, burin, eau-forte).

Les artistes emploient souvent plusieurs techniques dans la réalisation de leurs œuvres. On inscrit alors **techniques mixtes** lorsque les œuvres d'art font appel à plus d'une technique.

Gustav Klimt, *Le baiser*, 1907-1908, Techniques mixtes, 180 x 180 cm, Österreichische Galerie, Vienne.

Les matériaux des œuvres d'art sont des plus diversifiés et leur indication varie selon le type de travail présenté. S'il s'agit de la rédaction d'un catalogue raisonné pour un artiste contemporain, le référencement des matériaux devra être extrêmement précis.

Alfred Jaar, *Untitled (Water)*, 1992, 5 caissons lumineux avec transparents couleur, 25 miroirs encadrés, 2/2; 117 x 1128 x 71 cm (l'ensemble), Musée d'art contemporain, Montréal.

Des caractéristiques techniques peuvent être rajoutées, ainsi le procédé technique utilisé pour réaliser le document :

Estampe : lithogr.

Estampe : burin

Estampe. : grav.

Photogr. pos. : diapositive

700 photogr. nég. : pellicule souple

12 dess : mine de plomb

### 1.4.2.7 Les dimensions

Les dimensions d'un objet d'art concernent la taille, le format, l'échelle ou la mémoire de configuration de l'œuvre. Les dimensions peuvent contenir des mesures de volume, poids, temps de fonctionnement pour une œuvre multimédia. L'unité de mesure utilisée doit être spécifiée.

**Pour une œuvre multimédia :**

Sophie Calle et Greg Sheppard, *No sex last night*, 1992, Vidéo couleur

transférée sur film 35 MM, sonore partiellement sous-titrée, 72 min., Pierre Grise Distribution, Paris.

Les dimensions sont parfois indiquées dans le cas d'une installation ouverte et fermée.

Marcel Duchamp, *La boîte-en-valise*, 1936/1968, boîte en carton recouverte de cuir rouge contenant des répliques miniatures d'œuvres, 69 photos, fac-similés ou reproductions de tableaux, collées sur chemise noire, 40,7 x 38,1 x 10,2 cm, boîte déployée pour présentation : 102 x 90 x 39,5 cm, Musée national d'art moderne, Centre Pompidou, Paris.

#### **1.4.2.7.1 Dimensions pour les plans et les photographies aériennes**

Dans ces cas, une nouvelle zone est introduite entre la mention des caractéristiques techniques et la zone de publication, destinée à mentionner l'échelle.

*Région du Saguenay-Lac-Saint-Jean*, 2008, Photographie aérienne en infrarouge couleur, Échelle : 1/15 000, Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Québec.

#### **1.4.2.7.2 Carte dans un atlas historique**

En plus de la notice iconographique, il faut inscrire la référence de l'ouvrage avec sa description technique et le lieu de conservation. On peut apporter une précision supplémentaire en indiquant le numéro et/ou le nom d'inventaire du livre.

*Partie orientale du monde*, Atlas catalan, Attribué à Abraham Cresques, vers 1375, Manuscrit sur parchemin vélin. 6 pl. collées sur des ais de bois, dont 4 de cartes. Pl. n° 3, 64 x 50 cm, BnF, Espagnol 30.

#### **1.4.2.7.3 Cartes routières**

Carte routière n° 21, *Les Pyrénées*. Partie Est, Éditions Taride, 1925.

### **1.4.2.8 Localisation**

Lieu de conservation de l'œuvre ou lieu géographique où l'œuvre est visible. Dans la notice iconographique, le lieu de conservation apparaît avant la ville de conservation.

Dans le cadre d'un catalogue de musée, les références iconographiques seront complétées par le nom du fonds (souvent le nom des donateurs) et le numéro d'inventaire.

Claudio Parmiggiani, *Vénus de Montréal*, [1999 ], Plâtre, 70 cm (H), Musée des

Beaux-arts, Montréal. Fonds de la Campagne du Musée 1988-1993, 2005.4.1-2

### 1.4.2.9 Photographie

**Photographie** : Walter Jackson, *Édifice de la compagnie de Téléphone Bell, Côte du Beaver Hall*, 1931, Gélatine argentique, 24 x 20 cm, Musée McCord, Montréal. Don de Mrs. Isherwood MP-1989.15.16.

### 1.4.2.10 Artefacts

Pour les références iconographiques des arts décoratifs, nous privilégions les formules de catalogues du Victoria & Albert Museum de Londres.

Prénom, Nom de l'artiste, Nom de l'objet, *Titre de l'objet* (s'il y a lieu), Date de production, Techniques et matériaux, Dimensions, Lieu de conservation, Ville.

**Artefact** : Sueharu Fukami, Table, *Aigu, en trois dimensions, opulence*, 1985, Porcelaine, émail céladon, socle en bois, Dimensions variables, Fonds national des arts décoratifs, Paris.

### 1.4.3 Référence d'une reproduction d'une œuvre d'art dans un ouvrage.

S'il s'agit de citer une œuvre reproduite dans un ouvrage, on ajoute un complément d'information à la fin de la notice en donnant la référence bibliographique complète incluant la page, le numéro de catalogue ou de figure :

François-Xavier Courrèges, *Dancing for joy*, 2000, Vidéo couleur sonore, 14'7", Galerie Baumet Sultana, Paris et Nogueras Blanchard, Barcelone. Reproduction dans *Emporte-moi/Sweet me off my feet*, Québec : Musée national des Beaux-arts du Québec/MAC-VAL, 2009, p. 92.

### 1.4.4 Crédit des illustrations

Les images photographiques et les reproductions d'œuvres d'art sont souvent grevées d'un droit de propriété littéraire et artistique.

Le terme anglais « copyright » signifie « droit exclusif de reproduire, publier et vendre une œuvre littéraire ou artistique » et désigne le droit d'auteur dans les pays anglophones. La mention « copyright » (ou le symbole ©), suivie de l'année de première publication et du nom du titulaire du droit est largement utilisée.

La reproduction gratuite d'une œuvre d'art n'est autorisée que dans le cadre d'une utilisation privative, ou pour l'illustration d'un travail pédagogique ou de recherche non commercialisée sous aucune forme que ce soit (par exemple, cours, exposé, mémoire et thèse). Dans ce cas, aucune mention n'est à ajouter à la



notice.

Par contre, si la reproduction d'une œuvre d'art est le travail d'un photographe, il faut apporter la mention du crédit photographique à la fin de la notice.

Soit le crédit photographique est apposé au regard de l'image reproduite soit, dans la table d'illustration prévue à cet effet.

*Tempête de neige sur le Boulevard Montmartre à Paris, pendant l'hiver 1881.*  
Dessin de Henri Meyer. © Roger-Viollet.

### 1.4.5 Autorisations de reproduction

Les droits de reproduction ne sont pas le souci des étudiants durant leurs études. Par contre, dans un parcours universitaire avancé, lorsqu'un étudiant se trouve en fin de thèse, il devra faire en sorte de publier ce travail de longue haleine. En rendant public son travail et les images qui accompagnent généralement une étude d'histoire de l'art, l'historien de l'art (où la maison d'édition qui publie le manuscrit) devra s'enquérir des droits de reproduction pour chaque image publiée.

Dans le cadre des droits de reproduction offerts gratuitement à un chercheur pour la reproduction d'une œuvre d'art contemporaine, par exemple, une mention de gratuité est faite dans la notice iconographique. La mention « Gracieuseté de » ou « Courtoisie » complète la notice.

Bill Viola, *Union*, 2000, Édition de 5, Vidéo et écran plasmique, 102 x 127 x 18 cm, 8 min. Courtoisie James Cohan Gallery, New York.

Il faut toujours garder à l'esprit que, dans le cas de références iconographiques, les informations ne sont pas les mêmes si elles sont mentionnées dans le corps du texte ou dans la liste des figures.

Les références iconographiques, dans la liste des figures, sont, bien sûr, plus complètes.

### 1.4.6 Les catalogues d'art

Cette appellation regroupe les différents types de catalogues utilisés dans les métiers de l'histoire de l'art et de la muséologie. Les principales publications utilisées sont:

- Le catalogue raisonné
- Le catalogue de vente
- Le catalogue d'exposition
- Le catalogue de musée et de collection

### 1.4.6.1 Catalogue raisonné

Il s'agit d'un ouvrage qui recense et classe l'œuvre complète d'un artiste. Le catalogue raisonné d'un artiste est l'inventaire complet de ses œuvres et de leur localisation.

C'est un travail d'inventaire et de documentation ; une activité de dépouillements et de vérification d'information, le catalogue retrace le parcours de l'œuvre, dans son ensemble et en détail. Chaque œuvre d'art est décrite en elle-même, analysée et replacée dans le processus créateur de l'artiste. L'élaboration d'un catalogue raisonné consiste à exploiter l'ensemble des informations fournies par les documents d'archives : sources, catalogues d'expositions, articles et ouvrages.

Les œuvres d'art sont reproduites dans le catalogue accompagné d'une notice détaillée qui comprend :

1. Une fiche technique
2. Des données bibliographiques et historiques
3. Une description accompagnée d'un commentaire de l'œuvre
4. Des documents iconographiques secondaires

#### La démarche comporte plusieurs aspects :

- L'identification des œuvres d'art afin qu'elles puissent être photographiées et répertoriées avec leurs caractéristiques techniques.
- La reconstitution de leur histoire à travers leurs propriétaires successifs.
- Leur identification à partir des documents personnels de l'artiste et le dépouillement des catalogues des expositions dans lesquels ils ont figuré.
- La collecte des commentaires et des reproductions auxquels ils ont donné lieu pour l'établissement de leur bibliographie.

Exemple de référence de catalogue raisonné :

GEISER, Bernhard (1933). *Picasso, peintre-graveur*, Berne : Éditions Kornfeld et Klipstein.

### 1.4.6.2 Catalogue de vente

Le catalogue de vente est un ouvrage imprimé où sont répertoriées des œuvres d'art pour une vente aux enchères.

Le catalogue de vente est le fruit d'un travail d'équipe faisant intervenir des historiens d'art et des analystes scientifiques sous le contrôle d'un expert. Il

dresse un inventaire descriptif et estimatif des objets d'art à vendre en rédigeant des fiches techniques d'expertises, en estimant le marché ainsi que les méthodes de conservation et de restauration, en distinguant un original d'une copie, d'un faux.

Les objets sont répertoriés par numéro, accompagnés d'une illustration et d'une description (plus ou moins savante selon l'intérêt que présente la pièce), ainsi que d'une estimation de sa valeur. L'accent est mis sur les caractéristiques des objets d'art afin de lui donner un prix et une valeur d'expertise.

Ils constituent un guide indispensable pour suivre la vente. Certains existent aussi en version électronique.

Exemple d'une référence de catalogue de vente :

Catalogue de vente Beussant Lefèvre, *Autographes Baudelaire, collection d'un amateur, livres, timbres-poste, photographies*, Paris, Drouot, 20 décembre 2007.

### 1.4.6.3 Catalogue d'exposition

Le catalogue d'exposition désigne une publication qui accompagne et documente une manifestation culturelle.

Objet de documentation, de recensement, de médiation, de réflexion, de promotion et de valorisation, le catalogue d'exposition joue un rôle déterminant dans le monde de l'art. Il évolue dans l'entourage des œuvres et de leur exposition en leur donnant une certaine permanence tout en leur assurant une existence publique.

Le contenu d'un catalogue d'exposition peut varier selon son objet et porter soit sur un artiste (une rétrospective ou une exposition de ses œuvres récentes), soit sur une période, un mouvement, un procédé artistique ou un thème. Il peut s'adresser à un large public ou à des spécialistes.

Il est à noter que les catalogues d'exposition fournissent souvent l'information la plus à jour sur un sujet ainsi que d'excellentes reproductions d'œuvres peu ou jamais documentées.

Contenu du catalogue d'exposition :

- Une présentation du sujet traité (l'artiste, l'œuvre, le thème, etc.)
- Des reproductions des œuvres ou objets présents à l'exposition
- Une anthologie critique
- Des articles de fonds d'historien de l'art
- Des textes développés sur l'artiste, des entretiens
- Une documentation visuelle conséquente

- Une biographie de l'artiste
- Une bibliographie sommaire ou exhaustive

Exemple de références pour le catalogue d'exposition :

**Avec auteur :**

LAMOUREUX, Johanne (2000). *Irène F. Whittome : Bio-fictions*, Catalogue d'exposition, Musée du Québec, 10 février - 14 mai 2000, Québec : Publications du Musée du Québec.

**Sans auteur :**

*Emergency Weather. Ulrika Ferm* (2009). Montréal : Les Éditions Dazibao.

#### 1.4.6.4 Catalogue de musée, de collection et de fonds

Ces catalogues présentent l'inventaire exhaustif des œuvres d'un genre ou d'un fonds spécifique des collections d'un musée ou d'une institution culturelle.

#### 1.4.6.5 Livre d'artiste

Le livre d'artiste est un ouvrage dont la réalisation est conçue par un artiste. C'est aussi une œuvre d'art existant à l'intérieur de la structure formelle du livre.

Le livre d'artiste conserve un lien avec le livre par la forme, le texte ou la fonction, et par l'association occasionnelle de l'artiste à l'écrivain ou encore à l'artisan du livre – le typographe, l'imprimeur, le relieur. Les livres d'artistes font appel à des techniques de réalisation très variées.

Le livre d'artiste est un livre dit « d'atelier », auto-édité ou publié par de toutes petites maisons d'édition, réalisé principalement par un artiste à un nombre très réduit d'exemplaires, pouvant aller jusqu'à un seul exemplaire.

GIGUÈRE, Roland (1959). *Adorable femme des neiges – poèmes illustrés*, Châteaunoir/Aix-en-Provence : Éditions Erta.

L'art conceptuel a, parfois, brouillé la distinction entre le catalogue d'exposition et le livre d'artiste. L'exposition comme telle a disparu au profit d'une publication sur celle-ci. Elle est devenue un livre dont le catalogue est devenu l'œuvre.

SIEGELAUB, Seth et John, WENDLER (1968). *The Xerox book*, New York.

#### 1.4.6.7 Archives

Les **archives** sont des documents, quels que soient leur date, leur forme et leur

support matériel, produits ou reçus par toute personne physique ou morale, et par tout service ou organisme public ou privé, dans l'exercice de leur activité.

La référence d'un document d'archives comprend deux grandes sections :

- 1 - la localisation du fonds, de la série ou de la pièce d'archives.
- 2- la description des documents consultés.

**Les éléments à mentionner sont :**

- le dépôt ou le lieu de conservation des documents
- le titre du fonds et sa cote
- la description des pièces consultées : Titre. Auteur, date. Collation.

**Les informations obligatoires à saisir sont :**

- Référence (lieu de conservation, cote)
- Intitulé (Titre+nom du producteur quand il s'agit d'un fonds)
- Date ou plage de datation
- Structure : Service d'archives. Série ; Sous-série : Cote. Titre. Auteur, date. Collation.

Ces informations sont primordiales, mais suivant l'unité documentaire traitée (pièce d'archives, fonds au complet, etc.), certains éléments de la notice apparaîtront ou non. De même, les éléments d'une référence peuvent varier selon le format du document.

Bibliothèque et Archives Canada, RG 45, volume 135, carnet de notes d'arpentage n°761, p. 33, numéro de reproduction C-88047.

Archives publiques du Canada, Archives nationales du film, de la télévision et de l'enregistrement sonore, Fonds Peter Sturberg, no d'entrée 7251, n° 130, Interview de Howard Green par Peter Sturberg, 26 octobre 1971, 3 min.

Si un document d'archives est cité dans un texte, une note de bas de page doit fournir une référence complète à ce document.

**Remarque :** la méthode auteur-date ne permet pas le référencement des documents d'archives dans le corps du texte. Il faut alors utiliser les notes infrapaginales.

Toute modification apportée au document, comme un cadrage ou une retouche, doit être signalée dans la mention de source en utilisant les termes « détail » ou « d'après ».

Quand l'unité de description porte un titre, il est souhaitable de le reporter exactement en respectant son libellé. Lorsque le titre est trop long, il est possible de l'abrégé dans la mesure où l'on ne perd pas d'information essentielle.

Glossaire complet des termes archivistiques : portail international archivistique francophone : <http://www.piaf-archives.org>

### Liste des principales abréviations

AN = Archives nationales (Paris)
A min. + nom du ministère = Archives ministérielles
AD + nom du département = Archives départementales
AC + nom de la commune = Archives communales
AH + nom de l'établissement et de la ville ou AH + nom de la ville = Archives hospitalières
AE + Évêché + nom de la ville = Archives de l'évêché de ...
APar + nom de la ville ou A paroissiales + vocable de l'église et nom de la ville = Archives paroissiales
AP + nom de la société, de l'entreprise ou de la famille = Archives privées
ANot + nom du notaire ou A notariales + noms de l'étude et du notaire = Archives notariales
BAC = Bibliothèque et archives du Canada
BAnQ = Bibliothèque et Archives nationales du Québec
BP + nom de la ville = Bibliothèque publique
BU + nom de la ville = Bibliothèque universitaire

Le service d'archives comporte des abréviations, mais on peut opter pour son développement complet, notamment dans le cas de bibliographies de publications afin d'assurer une meilleure lisibilité des notices.

## 2. Bibliographie

### 2.1 Principes généraux

La bibliographie doit inclure seulement les sources véritablement consultées, mais toutes les sources utilisées :

- la liste complète des documents réellement consultés.
- la liste complète des personnes interviewées.
- la liste complète des organismes auprès desquels vous avez sollicité de l'information.

Une rigueur, toute particulière, doit s'attacher aux règles de présentation. Les détails de l'organisation de la bibliographie dépendent du type de travail et de la variété des sources consultées (nature des documents, entrevues, etc.).

## Les normes bibliographiques

Les normes de références (AFNOR ou Chicago Style) donnent une forme précise des éléments à mentionner dans une notice bibliographique pour des documents publiés, des références de livres, de périodiques, de chapitres de monographies ou d'articles de publications en série et pour des documents électroniques.

Ces normes fixent un ordre obligatoire des éléments de la référence regroupés par zone d'information ; elles déterminent des éléments de signalement facultatifs et posent des règles de transcription (utilisation des majuscules conformes à l'usage de la langue dans laquelle l'information est donnée, ponctuation cohérente et identique tout au long de la bibliographie).

Une référence bibliographique doit permettre d'identifier justement le document cité et de facilement le retrouver. Elle doit être exacte et suffisamment complète. Pour documenter un texte, il est impératif de bien citer ses sources.

## Source d'information

Les éléments d'information se recueillent, en priorité, sur la page de titre de la publication imprimée, mais peuvent se compléter par les autres pages (revers de la page de titre, achevé d'imprimer, corps du texte, etc.).

## 2.2 Règles générales d'écriture d'une bibliographie

Pour les références bibliographiques, il n'y a pas véritablement de normes internationales, mais les principes suivants sont à suivre :

- Uniformité
- Exhaustivité (doit permettre de retracer l'ouvrage cité)
- Cohérence
- Facilité de consultation
- Séparer chaque zone par une ponctuation forte
- La notice commence par une majuscule et se termine par un point.
- Sources d'information : les éléments d'informations se recueillent sur la page de titre de la publication imprimée.
- On peut compléter cette source d'information par une autre source annexe : le revers de la page de titre, l'achevé d'imprimer et le corps de la publication.
- Si on ajoute une information provenant d'une source externe au document, on le place entre crochets [...]
- Langue : Tout ce qui est repris du document l'est **dans la langue du document**, sauf les zones collations et notes qui sont rédigées dans la langue de la bibliographie.

### **Les éléments pourront varier selon :**

- Le type de document cité : monographie, périodique, thèse, document web, rapport, interview, etc.
- Le niveau d'analyse bibliographique : livre versus chapitre de livre ; périodique versus article de périodique ; Actes de colloque versus conférence publiée dans les actes d'un colloque.

### **Le style bibliographique**

Un style bibliographique est le format utilisé par un éditeur, une institution, un auteur pour la présentation des références bibliographiques. Il existe plusieurs centaines de styles de présentation. Pour le protocole, nous avons choisi le style Chicago « auteur-date ».

Les styles de présentation déterminent 5 éléments :

- Les éléments bibliographiques à présenter.
- L'ordre de présentation des éléments bibliographiques.
- La ponctuation à employer entre les divers éléments.
- La forme de présentation des éléments.
- L'ordre dans lequel les références seront présentées.

Chaque style établit des références bibliographiques répondant aux besoins de l'utilisateur en résumant plus ou moins les éléments de la description.

### **La ponctuation**

Une notice bibliographique consiste en zones enchaînées selon un ordre déterminé et délimité par des points. Chacune de ces zones comporte un certain nombre d'éléments dont la présentation obéit à un code typographique précis : majuscules, italiques, signes de ponctuation. Les signes de ponctuation marquent le début et la fin de chaque zone.

Voici quelques règles de ponctuation :

- Le titre est toujours suivi d'une virgule
- Le lieu d'édition est suivi de deux points (:).
- La référence se termine toujours par un point.
- Un espace insécable doit être inséré avant les deux points (:), après l'ouverture du premier guillemet et avant la fermeture du deuxième.
- Pas d'espaces à l'intérieur des parenthèses.
- Le point virgule est précédé et suivi d'un espace.



- La virgule et le point sont uniquement suivis par un espace (pas d'espace avant ces deux signes de ponctuation).

BERNIER, Christine (2007). « La critique d'art et la culture de l'exposition », Christine Bernier et Isabelle Lelarge (dir.), *La critique d'art entre diffusion et prospection. Actes du colloque international Max et Iris Stern II, 26, 27 et 28 oct. 2006, Musée d'art contemporain de Montréal, Montréal : Musée d'art contemporain.*

L'important est de suivre un système bibliographique, toujours le même, et de le respecter.

Il faut être RIGOUREUX, COHÉRENT et UNIFORME dans la présentation des références bibliographiques.

## 2.3 Considérations esthétiques et logiques

Pour la clarté de vos références, voici quelques conseils :

- Utiliser l'italique plutôt que le soulignement.
- Éviter les caractères gras.
- Marquer au minimum le texte (ponctuation minimale).
- Faire l'inversion NOM, Prénom, uniquement lorsque c'est requis pour le classement alphabétique.
- Éviter les URLs interminables surtout dans un document destiné à être diffusé sous format papier. Il est absurde d'inclure une URL dans ce type de référence, car personne n'aura la patience de la retaper et il y a plus de chance de faire des erreurs.

## 2.4 Références bibliographiques : les documents imprimés

### 2.4.1 Monographie : ouvrage à un auteur

Pour une monographie, minimalement, on aura les éléments suivants :

NOM de l'auteur, Prénom (année de publication de l'édition consultée). *Titre de l'ouvrage*, Lieu de publication : Maison d'édition ou Éditeur.

ARASSE, Daniel (1996). *Le détail. Pour une histoire rapprochée de la peinture*, Paris : Flammarion.

### 2.4.2 Ouvrage avec deux ou trois auteurs

NOM, Prénom, Prénom, NOM et Prénom, NOM (année de publication). *Titre*, Lieu de publication : Maison d'édition.

BLANCHARD Pascal, Gilles, BÖETSCH et Dominique, CHEVÉ (2008). *Corps et couleurs*, Paris : CNRS Éditions.

### 2.4.3 Ouvrage avec plus de trois auteurs

Plus de trois auteurs : il suffit d'indiquer le nom du premier auteur et la mention « et coll. » (et collaborateurs). Ou encore l'abréviation « et al. » (abréviation du latin : « et alii » = et autres).

NOM, Prénom et coll. (année de publication). *Titre du livre*, Lieu de publication : Éditeur.

GELAS Bruno et coll. (2007). *Deleuze et les écrivains : littérature et philosophie*, Nantes : Éditions Cécile Defaut.

### 2.4.4 Cas des rédacteurs, collaborateurs et photographes

La notice bibliographique peut comporter le nom d'auteurs secondaires. Ce sont des personnes ou des organismes qui ont contribué à la réalisation de l'œuvre, par exemple à titre de rédacteur, de traducteur, d'illustrateur, de préfacier, de réalisateur, de producteur, etc. Dans ce cas, le nom apparaît après le titre de l'ouvrage et précédé de la mention « Réd. », « Coll. » ou « Photogr. ».

DUBÉ, Philippe (1986). *Deux cents ans de villégiature dans Charlevoix. L'histoire du pays visité*. Photogr. Jacques Blouin, Québec : Presses de l'Université Laval.

Dans le cas d'une traduction, on précisera la langue avant la formule « traduit de l'anglais par ».

BELTING, Hans (2004). *Pour une anthropologie des images*. Traduit de l'allemand par Jean Torrent, Paris : Gallimard.

### 2.4.5 Nom d'auteur avec particule et noms composés

Le mot de liaison (préfixe ou particule) entre le nom et le prénom doit être maintenu devant le nom ou rejeté derrière le prénom (la particule reste alors en minuscule) selon la nationalité de l'auteur :

- La particule est rejetée pour les noms français.

LA ROCHEFOUCAULD, François de (1693). *Réflexions ou sentences et*

*maximes morales*, Paris : Claude Barbin.

- Le « de » est maintenu en premier pour les noms flamands.

DE GROOT, Rodrigue (2007). *Black Moon*, Chartham : Cinebook.

- Avec ou sans trait d'union, le classement d'un nom composé s'effectue au premier élément.

BARRAL I ALTET, X.  
MERY DE BELLEGARDE, C.

#### 2.4.6 Ouvrage avec un éditeur scientifique

Dans le cas d'un ouvrage préparé par plusieurs auteurs sous la direction d'une personne (parfois appelée « éditeur scientifique »), cette personne assume la direction de la publication et est considérée comme l'auteur principal. Son nom figure en début de notice, suivi de la mention (dir.) ou (éd.).

NOM, Prénom (dir.) (année). *Titre*, Lieu de publication : Maison d'édition.

Lorsqu'il s'agit d'un ou des auteurs secondaires qui rééditent un texte ancien avec une nouvelle traduction. Le nom de l'auteur principal est indiqué en premier et les auteurs secondaires apparaissent après le titre.

ALBERTI, Leon Battista (2004). *De pictura*. Préparé par Bertrand Prévost et Thomas Golsenne, Paris : Le Seuil. [1435].

#### 2.4.7 Auteur inconnu

Il faut omettre la zone « auteur » et démarrer la référence au titre.

*Voyage à Visbecq* (2007). Toulouse : Anacharsis. [1763].

#### 2.4.8 Chapitre dans un livre

NOM, Prénom (année de publication). « Titre du chapitre », *Titre du livre*, Lieu de publication : Éditeur, pagination.

FREEDBERG, David (1998). « La consécration : activation des images », *Le pouvoir des images*, Paris : Gérard Monfort, chap. 5, p. 101-124.

#### 2.4.9 Chapitre dans un ouvrage collectif

NOM, Prénom (année de publication). « Titre du chapitre », Prénom et Nom de l'auteur ou des auteurs de l'ouvrage collectif (ed.), *Titre de l'ouvrage*, Lieu

d'édition : Maison d'édition, pagination.

ARASSE, Daniel (1994). « Andres Serrano ou la venustà de la mort : notes sur la peinture endormie », Yvon Lambert (ed.), *Andres Serrano, le sommeil de la surface*. Paris : Acte Sud, p. 9-25.

#### **2.4.10 Chapitre dans un recueil de textes d'un même auteur**

NOM DE L'AUTEUR, Prénom (année de publication). « Titre de la contribution », *Titre de l'ouvrage et sous-titre*, lieu d'édition : Maison d'édition, vol. (s'il y a lieu), pagination. [Année de la 1ère édition de l'article].

BOURDIEU, Pierre (2001). « Vous avez dit "populaire" ? », *Langage et pouvoir symbolique*, Paris : Fayard, p. 132-151. [1983].

#### **2.4.11 Actes de colloque**

Avec la méthode auteur-date, la notice bibliographique pour des actes de colloque débute par le nom du (ou des) directeur(s) principal(aux) de la publication des actes.

NOM, prénom du directeur de publication (année de publication). *Titre du colloque suivi de "Actes du colloque organisé au, à" lieu du colloque, date du colloque*, Ville d'édition : Maison d'édition.

LAFRAMBOISE, Alain et Françoise SIGURET (1996). *Andromède ou le héros à l'épreuve de la beauté. Actes du colloque international organisé au Musée du Louvre*. 3 et 4 février 1995, Paris : Klincksieck/Le Louvre.

#### **2.4.12 Thèse**

NOM, Prénom (date d'obtention). *Titre*, Diplôme, Lieu : Institution.

BEUZELIN, Cécile (2007). *Des décors de fêtes à la fondation de l'Accademia Fiorentina : la culture des peintres florentins du début du XVIe siècle*, Thèse de doctorat, Tours : Université François Rabelais.

#### **2.4.13 Article de périodique**

Pour un article de périodique, minimalement, on aura les éléments suivants :

NOM, Prénom (année de publication). « Titre de l'article », *Titre du périodique*, volumaison/tomaison, pages.

MARTIN, François-René (1998). « Images pathétiques : Aby Warburg, Carlo Ginzburg et le travail de l'historien », *Les Cahiers du musée national d'art moderne*, n° 63, p. 5.

La désignation des fascicules pour les périodiques doit être aussi précise que possible. Les éléments indiqués doivent aller du plus large au plus précis (date, vol, n °, p.).

#### 2.4.14 Date de publication

Dans la méthode auteur-date, la date inscrite entre parenthèses après le nom de l'auteur doit **toujours** être l'année de l'édition consultée :  
NOM de l'auteur, Prénom (année de l'édition consultée). *Titre*, Lieu d'édition :  
Maison d'édition.

GUERCIO, Gabriel (2009). *Art as existence. The artist's monograph and its project*, Cambridge : MIT Press.

Dans les études d'histoire de l'art, il est souvent recommandé d'indiquer la date de première publication d'un ouvrage. On utilise alors le champ de note, **à la fin de la référence**, pour indiquer la date de première édition : [1ère édition].

NOM de l'auteur, Prénom (année l'édition consultée). *Titre*, Lieu d'édition :  
Maison d'édition. [date de la 1ère édition].

VASARI, Giorgio (1981-1987), *Les vies des meilleurs peintres, sculpteurs et architectes*. Édition établie et annotée par André Chastel, Paris : Berger-Levreaux, 12 vols. [1550].

#### 2.4.15 Lieu et maison d'édition

Le lieu d'édition et le nom de la maison d'édition apparaissent généralement après le titre. Le lieu est suivi de deux points. Si plusieurs lieux sont inscrits, on utilise la barre oblique pour séparer les lieux. S'il n'y a pas de lieu, on peut utiliser l'abréviation [s.l.] (*sine loco*).

PASTOUREAU, Michel (2008). *Noir. Histoire d'une couleur*, Paris : Le Seuil.

Par souci de clarté, lorsqu'il ne s'agit pas d'une ville bien connue des personnes à qui on s'adresse, on recommande préciser l'endroit (par exemple en indiquant le pays, la province (Canada), le canton (Suisse), l'État (États-Unis), etc.).

Il est recommandé de supprimer les mentions commerciales (Cie, Et fils). S'il n'y a pas de nom d'éditeur, on utilise l'abréviation [s.n.] (*sine nomine*).

### 2.4.16 Tomaison/Volumaison

La tomaisson désigne la division d'un ouvrage par tome.

La volumaison s'applique généralement aux périodiques.

La distinction entre tomaisson et volumaison n'est pas toujours claire. Dans tous les cas, il vaut mieux s'en tenir aux indications de l'éditeur.

Si l'on cite un tome spécifique faisant partie d'un ouvrage en plusieurs tomes, il faut alors indiquer le numéro et le titre de ce tome après le titre de l'ouvrage.

FOUCAULT, Michel (1976). *Histoire de la sexualité. Tome 1 : la volonté de savoir*, Paris : Gallimard.

Dans le cas d'un ouvrage en plusieurs volumes, le numéro du volume est mentionné à la fin de la référence par l'abréviation « vol. »

VASARI, Giorgio (1981). *Les vies des meilleurs peintres, sculpteurs et architectes*. Édition établie et annotée par André Chastel, Paris : Berger-Levrault, vol. 1. [1550].

Dans le cas d'un périodique, le numéro du volume apparaît après le titre du périodique. Le nombre est souvent indiqué en chiffres romains

COHN, Samuel K. (1996). « Piété et commandes d'œuvre d'art après la peste noire », *Annales. Histories, Sciences Sociales*, vol. LI, n° 3, juin, p. 551-573.

### 2.4.17 Titre et sous-titre

Le titre de l'ouvrage se place après la date et s'écrit en italique. Le sous-titre n'est pas obligatoire, S'il est ajouté, il doit être également en italique et introduit par deux points suivis d'une minuscule, ou, un point, suivi d'une majuscule initiale. Le choix doit être uniforme pour toutes les références bibliographiques.

NANCY, Jean-Luc (2005). *La décloison : déconstruction du christianisme 1*, Paris : Galilée.

**ou bien**

NANCY, Jean-Luc (2005). *La décloison. Déconstruction du christianisme 1*, Paris : Galilée.

#### 2.4.17.1 Citation à l'intérieur d'un titre

Lorsque le titre d'un article mentionne le titre d'un autre article, on placera ce dernier entre des guillemets anglais (" "). Les guillemets anglais sont utilisés également pour délimiter tout ce qui serait déjà entre guillemets dans le titre : titre d'article, citation, expression, etc.

MAURI, Daniela (2003). « L'*Aminta* "habillé à la française" : les traductions françaises de l'*Aminta* au XVI<sup>e</sup> siècle », *L'Arioste et le Tasse en France au XVI<sup>e</sup>*

*siècle*, Cahiers V.L. Saulnier, vol. 20, Paris : Presses de l'École normale supérieure.

### 2.4.17.2 Titre en plusieurs langues

Dans un ouvrage multilingue, il arrive que le titre apparaisse en plusieurs langues. Il faut écrire chacun des titres dans leur langue respective, en conservant l'ordre où ils apparaissent sur l'ouvrage et en les séparant d'une barre oblique (/).

MOURA SOBRAL, Luis de (1984). *Carlos Calado : estampes, 1980-1984 / Carlos Calado : prints, 1980-1984*. Traduction de Mildred Grand, Montréal : Éditions Carlos Calado.

## 2.4.18 Différents types de références

### 2.4.18.1 Document en langue étrangère

Mêmes règles d'écriture que pour les documents en français. Toutefois, on reproduit le nom de l'auteur, le titre (en respectant les majuscules) et la maison d'édition dans la langue d'origine.

**Livre** : MANNING, Éric (2009). *Relationscapes. Movement, art, philosophy*, Cambridge : MIT Press.

**Article** : SARUKKAI, Sundar (2009). « The missing link in art-science discourse, or art and the social sciences », *Leonardo*, vol. 42, n° 2, April, p. 106.

### 2.4.18.2 Publications officielles

Une publication officielle est un document produit par un organisme public, de nature administrative.

La référence bibliographique d'une publication officielle est la même que celle d'un livre. L'auteur constitue la principale différence : comme il s'agit d'un ouvrage collectif, l'auteur est un organisme public, c'est-à-dire un ministère, un secrétariat d'État, etc., plutôt qu'une personne. Lorsque l'organisme relève d'une autre entité, on inscrit le nom de l'entité principale d'abord.

NOM DE L'AUTEUR OU DE LA COLLECTIVITÉ (année de publication).  
*Titre : sous-titre*, Auteur secondaire, Numéro de l'édition, Lieu de publication : éditeur, pages ou volumes.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (2007). *Pour un virage santé à l'enseignement supérieur*, Québec : Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

### 2.4.18.3 Ouvrages de référence

Un ouvrage de référence est un document de consultation utilisé pour la recherche d'une information dans un domaine précis. Il peut désigner tant un dictionnaire, un manuel qu'une encyclopédie.

À part dans les travaux des étudiants de première année et lorsqu'il constitue l'objet même de la recherche, l'ouvrage de référence pourra être mentionné dans la bibliographie. Sinon, les ouvrages de référence majeurs (*Encyclopædia Universalis*, *Britannica*, *Le Petit Robert*, etc.) ne sont pas indiqués en bibliographie.

La référence bibliographique d'un ouvrage de référence est la même que celle d'un livre.

DELARGE, Jean-Pierre (2001). *Dictionnaire des arts plastiques modernes et contemporains*, Paris : Gründ.

Lorsque la référence renvoie seulement à un article de l'ouvrage de référence, la référence bibliographique est rédigée comme celle d'une partie de livre :

NOM, Prénom de l'auteur de l'article (année de publication). « Titre : sous-titre de l'article », Auteur de l'ouvrage, *Titre. Sous-titre de l'ouvrage*, lieu de publication : éditeur, volumaison, pagination.

DARYL, Jacques (2003). « Teinturerie », GUINOT, Noëlla, *Dictionnaire du français du XV<sup>e</sup> siècle*, Paris : Flammarion, vol. 2, p. 265.

### 2.4.18.4 Ouvrage collectif sans responsable distinctif, encyclopédie, etc.

*Titre de l'ouvrage et sous-titre* (année d'édition). Lieu d'édition : Éditeur.

*Dictionnaire des philosophes* (2001). Paris : Albin Michel/ Encyclopaedia Universalis.

### 2.4.18.5 Catalogue d'exposition

Il y a deux manières courantes de citer un catalogue d'exposition. Si l'on connaît l'auteur ou le (ou les) responsable(s) d'édition, on inscrit d'abord le nom de l'auteur et, ensuite, le titre.

DUTHUIT, Georges (1977). *Jean-Paul Riopelle : grands formats 1952-1975*, New York : Pierre Matisse Gallery.



Lorsque le nom de l'auteur ou du directeur de publication est inconnu, on débute la référence par le titre du catalogue suivi de l'année d'édition.

*Titre de l'exposition* (année de publication). Lieu et date de l'événement, Ville d'édition : Maison d'édition.

*De Byzance à Istanbul. Un port pour deux continents* (2009). Grand Palais, 10 oct. - 25 Janv. 2010, Paris : Réunion des Musées Nationaux.

On peut choisir d'inscrire la mention "Catalogue d'exposition" après la date de publication.

MESLIN-PERRIER (dir.) (1996). *Chefs-d'œuvre de la porcelaine de Limoges*, Catalogue d'exposition, Musée du Luxembourg, 30 janv. – 28 avril 1996, Paris : Réunion des Musées Nationaux.

#### **2.4.18.6 Documents de type « légal » : règlements, débats, etc.**

Amorcer la citation avec la mention du pays, de la province, etc., à moins que ce ne soit évident dans le contexte.

Québec. *Loi sur la protection du consommateur*, L.R.Q., 1977, c. P-40

#### **2.4.18.7 Communication orale lors d'un congrès ou d'un colloque**

Une conférence, un discours, une allocution lors d'une cérémonie, une performance artistique qui n'ont pas fait l'objet d'une publication se réfèrent de la manière suivante :

NOM DE L'AUTEUR, Prénom (année de publication). « Titre de la communication ou de la conférence », *Nom de l'événement*, organisé par (s'il y a lieu), lieu, détails de la date.

LATOURE, Bruno et Peter WEIBEL (2007). « La chose publique-Atmosphères de la démocratie », *Journée d'études Expolitiques. Deux expositions en débat*, organisée par Patricia Falguières, EHESS, 17 mars 2007, 14h30 – 17h00.

#### **2.4.18 8 Lettre/Correspondance**

Généralement, il ne faut pas citer la lettre elle-même, mais l'ouvrage dans lequel elle a été reproduite.

Marquis de Sade (1997). « Lettre du 26 avril 1782 », *Lettres à sa femme*. Choix, préface et notes de Marc Buffat, Paris : Actes Sud, p. 318-319.

### 2.4.18.9 Une source référencée dans une autre source

Lorsqu'on utilise une référence de seconde main – la référence d'un auteur à travers l'ouvrage d'un autre auteur – on indique la source référencée (de seconde main), suivi de « cité par » ou « cité dans » et la référence du document réellement consulté.

Par exemple, si vous mentionnez un passage d'un livre de Léonard de Vinci que vous avez lu dans un ouvrage de Daniel Arasse, vous procédez ainsi, pour la référence **dans le corps du texte** :

Léonard de Vinci souligne, dans son *Traité de la peinture*, le plaisir que lui procure la peinture (cité par Arasse 2002 : 261).

**Dans la bibliographie**, la référence sera la suivante :

ARASSE, Daniel (2002). *Léonard de Vinci. Le rythme du monde*, Paris : Hazan. [1997].

Si la référence de seconde main est une citation directe, on indique aussi le titre de l'ouvrage.

### 2.4.18.10 Traitement des formats de référence peu communs

Il est possible qu'une source que vous utilisez ne corresponde pas aux formats présentés dans les protocoles de la méthode auteur-date.

S'il vous manque de l'information, ou si la source est dans un format peu commun, fournissez le plus d'information possible et essayez de respecter l'approche générale de cette méthode.

Vous pouvez consulter des notes et des bibliographies d'autres auteurs dans votre discipline. En fin de compte, il faut agir à votre discrétion. Ce qui importe surtout, c'est d'adopter une présentation uniforme et cohérente, adaptée au type de document.

Une ressource en ligne fournie par l'Office québécois de la langue française offre un guide de référence pour la méthode auteur-date : *Banque de dépannage linguistique de l'Office québécois de la langue française*, <http://www.olf.gouv.qc.ca/ressources/bdl.html>. Consulté le 13 septembre 2009.

### 2.4.18.11 Document non publié ou à paraître

Un document non publié et qui vous a été remis par son auteur ne doit pas être mentionné en bibliographie mais dans la section des sources primaires, intitulée

« Sources ». Il faut ajouter la mention « Non publié » ou « À paraître », selon le cas, puis enfin « Fourni par l'auteur ».

AUTEUR, Prénom (année de réalisation). *Titre*, Pagination, non publié. [document fourni par l'auteur].

CHANTOURY-LACOMBE, Florence (2010). *Peindre les maux. Arts visuels et pathologie*, Paris : Hermann. [à paraître].

## 2.5 Références électroniques

### 2.5.1 Publications sur Internet : principes généraux

Avec Internet et les fonctionnalités du web, le concept d'identification recouvre désormais à la fois l'identification et la localisation. Ainsi, actuellement, l'URL (*Uniform Resource Locator*) fait partie de la référence bibliographique et permet d'accéder aux documents cités.

**URL** : Dénomination unique à caractère universel qui permet de localiser une ressource ou un document sur Internet, et qui indique la méthode pour y accéder, le nom du serveur et le chemin à l'intérieur du serveur.

Chaque page web dispose d'une **URL** ou adresse. Une **URL** commence toujours par `http://`

Par exemple, l'adresse universelle de la page d'accueil du Musée des beaux-arts du Canada est <http://www.beaux-arts.ca/francais/index.html>.

**Elle comprend trois parties :**

1. "http" indique la méthode d'accès
2. "www.beaux.arts.ca" est le nom du serveur du Musée des beaux-arts
3. "francais/index.html." est le chemin d'accès au document

### 2.5.2 Règles générales

a) Dans la mesure du possible, pour les références trouvées sur Internet, il faut suivre le modèle général du style « auteur-date » utilisé pour les documents imprimés.

Dans l'ordre, on retrouvera donc les éléments suivants :

NOM DE L'AUTEUR, Prénom (année de publication). *Titre*, [Support], URL. Date de consultation.

**L'auteur** peut être une personne (ou plusieurs) un organisme, une société, etc. Si la page ou le document consulté ne comprend pas de mention spécifique d'auteur(s), classer le document au titre de la page consultée.

Pour **la date**, retenir de préférence la **date de dernière mise à jour** du site. Si elle n'est pas disponible, utiliser la date de création du document ou la date de *copyright*. N'hésitez pas à chercher un peu, car cette information peut se retrouver n'importe où sur la page. Dans l'éventualité où il n'existe aucune indication de date, inscrire « [s.d.] » (sans date).

Il est important d'inscrire le **support** utilisé. Pour les documents provenant d'Internet, il faut obligatoirement insérer la mention **[En ligne]** après le titre. Si la date complète de publication ou de mise à jour est mentionnée, il faut l'inscrire après le titre et avant la mention du support.

Dans les cas de références trouvées sur Internet, il faut inscrire, en dernier lieu dans la référence, la date de consultation au moyen de la mention « Consulté le »

POUILLOUX, Jean-Yves ([s.d.]). *Rabelais et la Renaissance*, [En ligne], <http://www.renaissance-france.org/>. Consulté le 23 mai 2009.

**Si vous citez un document disponible à la fois en papier et en format électronique, n'utilisez que la référence au format papier.** Cette règle s'applique plus particulièrement dans le contexte des périodiques et des journaux, qui sont de plus en plus disponibles à la fois en ligne et en format imprimé. Il n'est pas difficile de suivre cette consigne, car la grande majorité des fournisseurs de périodiques ou journaux en ligne fournissent la mention des pages où se retrouve le document dans sa version imprimée.

Les articles imprimés et les bases de données institutionnelles devraient toujours avoir préséance sur les articles provenant de sites Internet non identifiés ou dont la fiabilité ne peut être mesurée.

### 2.5.3 Document électronique

Il faut fournir essentiellement les mêmes types de renseignements que dans le cas des documents imprimés.

**1.1 Un auteur** : NOM, Prénom (année de publication). *Titre*, date si indiquée, [En ligne], adresse URL. Date de consultation.

PAGE, Melvin E. (1996). *A brief citation guide for Internet sources in history and the humanities*, 20 février, [En ligne], <http://orb.rhodes.edu/citehum.htm>. Consulté le 21 septembre 1998.

**1.2. Auteur collectif** : NOM DE L'ORGANISME (date). *Titre*, [En ligne], adresse URL. Date de consultation.

OLATS/LEONARDO (1997). *L'art, le climat et son changement*, [En ligne], <http://www.olats.org/fcm/artclimat/artclimat.php#Donegal>. Consulté le 02 septembre 2009.

### 2.5.3.1 Ouvrage imprimé numérisé

#### 2.5.3.1.1 Œuvre complète

NOM, Prénom (année de publication). *Titre*, date si indiquée, [En ligne], adresse URL, Consulté le ...

PROUST, Marcel (2009). *À la recherche du temps perdu*, 10 septembre, [En ligne], <http://www.page2007.com/news/proust>. Consulté le 17 septembre 2009.

#### 2.5.3.1.2 Monographie

Nom, Prénom (Année de publication de la monographie ou année de dernière mise à jour du site). [En ligne], *Titre du livre*, Lieu : Éditeur ou Nom général du site ou Nom du service ou de la bibliothèque électronique), Adresse URL. Consulté le...

CASTIGLIONE, Baltassare (1690). [en ligne], *Le parfait courtisan et la dame de cour*, Paris : Loyson, <http://gallica2.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k75478n>. Consulté le 1 septembre 2009.

#### 2.5.3.1.3 Thèse

NOM, Prénom (date). *Titre*, [En ligne], Thèse de doctorat, Lieu : Université de rattachement, adresse URL. Consulté le ....

COURTIEU, Marc (2007). *L'événement dans le roman occidental du XXe siècle. Continuités et ruptures*, [En ligne], Thèse de doctorat de Lettres et Art, Université Lumière Lyon 2, <http://demeter.univ-lyon2.fr/sdx/theses/notice.xsp>. Consulté le 17 septembre 2009.

### 2.5.3.2 Site web collectif

NOM de l'organisme ou de la collectivité (date de création ou de dernière mise à jour). *Titre et sous-titre de la page d'accueil*, [En ligne], adresse URL. Consulté le....

RÉSEAU PERCEPTION DU CLIMAT (2006). [Sans titre], 20 septembre, [En ligne], <http://www.perceptionclimat.net>. Consulté le 16 septembre 2009.

### 2.5.3.3 Site web personnel

NOM, Prénom (date de création ou de dernière mise à jour). *Titre et sous-titre de la page d'accueil*, [En ligne], adresse URL. Consulté le....

ELIASSON, Olafur (2009). [Sans titre], [En ligne], <http://www.olafureliasson.net/imprint.html>. Consulté le 15 septembre 2009.

### 2.5.3.4 Extrait de site web

NOM, Prénom (date de création ou de dernière mise à jour). « Titre de l'extrait », *Titre et sous-titre du site*, [En ligne], URL. Consulté le....

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE (2009). « Gallica, la Bibliothèque numérique de la BnF », *Bibliothèque nationale de France*, 24 mars, [En ligne], <http://www.bnf.fr/pages/catalog/bibliothequenumerique.htm>. Consulté le 22 août 2009.

### 2.5.3.5 Chapitre d'un livre électronique

NOM, Prénom (date). « Titre du chapitre », *Titre de l'ouvrage*, [En ligne], Lieu de publication : maison d'édition, pagination, adresse URL. Consulté le ...

ROUSSEAU, Jean-Jacques (1762). « De la démocratie », *Du contrat social ou principes du droit monographie politique*, [En ligne], Amsterdam : Marc Michel Rey, [s.p.], [http://un2sg4.unige.ch/athena/rousseau/jjr\\_cont.html#L1/6](http://un2sg4.unige.ch/athena/rousseau/jjr_cont.html#L1/6). Consulté le 13 janvier 1999.

### 2.5.3.6 Article de périodique électronique

On utilise le même format qu'un article en copie papier et on ajoute l'expression "en ligne" entre crochets après le titre de la revue, l'adresse URL et la date de consultation à la fin de la notice.

Il faut remarquer que la date de publication d'un article comprend souvent **l'indication d'un mois ou d'un trimestre**. Ce complément d'information n'apparaît pas dans la date entre parenthèses, après le nom de l'auteur, mais à la suite de l'indication du support, avant la volumaison.

NOM, Prénom (Année de publication). « Titre de l'article », *Titre du périodique ou du journal*, [En ligne], mois de parution, vol., numéro, adresse

URL. Consulté le...

LAFORGE, Cybèle (2007). « Récits de voyage en Nouvelle-France : quand l'histoire du livre touche à l'histoire d'une colonie... », *Cursus*, [En ligne], Printemps, vol. 10, n° 1, <http://www.fas.umontreal.ca/ebsi/cursus/>. Consulté le 16 septembre 2009.

### 2.5.3.7 Article de périodique électronique disponible en ligne ou sous forme imprimée

Lorsque l'on n'a pas accès à la version imprimée d'un article de périodique électronique, il est recommandé d'indiquer, après la référence électronique, les informations bibliographiques relatives à la version papier.

### 2.5.3.8 Support électronique (CD-ROM-DVD)

Pour les références tirées de **cédéroms ou de DVD**, il faut plutôt se servir de la méthode utilisée pour les monographies ; selon le cas, la référence s'inscrit comme celle d'un ouvrage à un ou plusieurs auteurs ou encore comme celle d'un ouvrage collectif. La seule différence réside dans le fait qu'on inscrira la mention [CD-ROM ou DVD] après le titre du document source.

NOM, Prénom (année de publication). *Titre*, [Support], Lieu de publication : éditeur/producteur, Description technique.

RACICOT, Yves (1982). *Le Sacre du printemps*, [DVD], Université du Québec à Montréal, Montréal : Michel Fevre, un disque 35 min., son., coul., NTSC, 12 cm.

Toutes les informations concernant la description technique sont séparées par des virgules.

### 2.5.3.9 Base de données complète en ligne

Une base de données en ligne est un service informatique qui permet la recherche et la consultation d'articles spécialisés. Une base de données fiable doit être gérée par une institution reconnue et sérieuse ou être affiliée à un réseau de bibliothèques universitaires.

*Nom de la base de données* (date de création- ou de mise à jour). [Base de données en ligne], Lieu de publication : Maison d'édition, adresse URL. Consulté le...

Le support apparaît entre crochets.

*Repère* (1980-). [Base de données en ligne], Montréal : Services documentaires

multimédias, <http://repere.sdm.qc.ca>. Consulté le 12 septembre 2009.

Si l'on doute de la fiabilité d'une base de données, il est préférable de vérifier la référence avec la version papier du document.

### **2.5.3.10 Article de périodique disponible depuis une base de données en ligne**

NOM, Prénom (Année de publication de l'article). « Titre de l'article », [En ligne], *Nom de la revue*, vol., no, mois ou saison de parution, pagination. Dans *Titre de la Base*, Adresse URL. Consulté le...

MOULINIER, Laurence (2005). « Conception et corps féminin selon Hildegarde de Bingen », [en ligne], *Storia delle donne*, n° 1, p. 139-157. Dans *Feminae : Medieval Women and Gender Index*, <http://tango.lib.uiowa.edu:8003/smfs/search>. Consulté le 11 septembre 2009.

### **2.5.3.11 Article accessible depuis une base de données sur CD-ROM ou DVD-ROM**

NOM, Prénom (Année de publication de l'article). « Titre de l'article ». *Nom de la revue*, vol., no, pagination. Dans *Titre de la base de données*. [Disque], numéro du disque, Ville : Éditeur.

KWINTER, Sanford (2009). « The enchantment of the interior: Olafur Eliasson's Weather Project », *Harvard Design Magazine*, n° 29, p.70-74. Dans FRANCIS [CD-ROM], n°2, Vandoeuvre-lès Nancy : Institut de l'information scientifique et technique.

### **2.5.3.12 Article de presse en ligne**

Si l'article est consulté directement sur le site Internet du quotidien, la pagination n'est pas requise.

NOM, Prénom (Année de publication de l'article). « Titre de l'article », *Titre du journal*, [En ligne], jour et mois de publication, adresse URL. Consulté le.

GALLOWAY, David (2002). « Documenta 11: the retro-ethno-techno exhibition: the silence is broken in Kassel », *International Herald Tribune*, [En ligne], 15 june, [http://www.iht.com/articles/2002/06/15/gallo\\_ed3\\_0.php](http://www.iht.com/articles/2002/06/15/gallo_ed3_0.php). Consulté le 22 août 2009.



### 2.5.3.13 Articles de dictionnaires ou d'encyclopédies électroniques

NOM, Prénom (année de publication). « Titre de l'article », *Titre du dictionnaire ou de l'encyclopédie*, [En ligne], adresse URL. Consulté le...

EVANEIGEM, Raoul (2009), « La cité du soleil : Tommaso Campanella », *Encyclopædia Universalis*, [En ligne], [http://www.universalis.fr/encyclopedie/BIO0920/LA\\_CITE\\_DU\\_SOLEIL\\_T\\_Campanella.htm](http://www.universalis.fr/encyclopedie/BIO0920/LA_CITE_DU_SOLEIL_T_Campanella.htm). Consulté le 1 septembre 2009.

Dans le cas des encyclopédies en ligne, quand il n'y a pas de nom d'auteur, le titre passe à la position de l'auteur et l'ouvrage entre dans la liste des références selon l'ordre alphabétique du premier mot significatif du titre (ex. : Dictionnaire).

« Art » (2008), *Larousse*, [En ligne], <http://www.larousse.fr/encyclopedie/nom-commun-nom/art/23119>. Consulté le 21 sept 2009

C'est seulement si l'auteur est désigné sous le nom « Anonyme » qu'on traite cette appellation comme si elle était le véritable nom de l'auteur.

### 2.5.3.14 Référence d'une œuvre d'art dans une base de données électronique

NOM de l'artiste, *Titre de l'œuvre d'art* (Année de réalisation de l'œuvre). Nom de la base de données électronique, URL. Date de consultation.

S'il s'agit d'un manuscrit enluminé, la référence devra comprendre dans cet ordre : la référence de l'image, de l'ouvrage dans lequel se trouve l'image, de la base de données.

Anonyme, *Adoration des mages*. Dans Guillaume de Digulleville (2ème quart du 15<sup>e</sup> siècle), *Pèlerinage de Jésus-Christ*, France, Manuscrit Français 376, fol. 176v, Bibliothèque nationale de France, <http://mandragore.bnf.fr/jsp/rechercheExperte.jsp>. Consulté le 10 novembre 2010.

### 2.5.3.15 Enregistrement de conférence en ligne

NOM DU CONFÉRENCIER, Prénom (année). *Titre de la conférence*, jour et mois [En ligne], adresse URL. Consulté le ...

COMPAGNON, Antoine (2009). *Morales de Proust. Séminaires au Collège de France*, 10 septembre, [En ligne], <http://www.page207.com/news/morales-de-proust-antoine-compagnon-seminaire-les-enregistrements-audio-en-ligne->

college-de-france. Consulté le 17 septembre 2009.

### **2.5.3.16 Émission de télévision ou de radio disponible en ligne**

*Nom de l'émission* (Année de diffusion originale). [En ligne], présenté ou animé par ..., date de diffusion, Ville : Nom de la chaîne, Adresse URL. Consulté le...

*Studio 12* (2009). [En ligne], présenté par Rebecca Makonnen, Première chaîne, dimanche à 23h, Montréal : Radio Canada.

### **2.5.3.17 Logiciel**

NOM de l'auteur, Prénom (année). *Nom du Logiciel*, [logiciel], version, type d'équipement qui l'accepte, organisme, ville, type de support.

THOMSON RESEARCHSOFT (1988-2006). *EndNote*, [logiciel], Windows Version X (10.0.2).

## **2.6 Références bibliographiques des documents audiovisuels**

La section des références bibliographiques pour les documents visuels et sonores est sommaire étant donné que peu de références bibliographiques audiovisuelles sont mentionnées dans une bibliographie.

Pour les références iconographiques dans le corps du texte, se reporter à la **section 1.4**.

### **2.6.1 Film**

*Titre et sous-titre* (année). Le terme « Réalisateur » suivi du Prénom, Nom, Lieu d'édition : maison d'édition, Description physique (film : nombre de bobines, durée en minutes, sonore ou muet, couleur ou noir et blanc, dimension).

*Gloria* (2006). Réalisateur John, Cassavetes, Usa : Sony Pictures Home, DVD Zone 2. Pal, couleur, 123 mn.

### **2.6.2 Microforme**

Terme générique désignant tout type de support photographique utilisé pour enregistrer des micro-images et chacun des exemplaires réalisés.

NOM, Prénom (date). *Titre et sous-titre*, Collection, numéro dans la collection, lieu d'édition du microforme : Éditeur, description physique (pour la microfiche ; pour le microfilm : nombre de bobines de microfilm, dimension en millimètres).

TOUSSAINT LOUVERTURE, François Dominique (1853). *Mémoires du général Toussaint-Louverture, écrits par lui-même*, Paris : Pagnerre, Microfiche, 2 bobines, 105 mm.

### 2.6.3 Référence pour une exposition virtuelle

*Titre de l'exposition* (date de publication sur le web). [type de publication], *Nom du site*. Exposition : Lieu, durée de l'exposition réelle, si pertinent. URL. Date de consultation.

*Lumières!* ([s.d.]). [Exposition virtuelle] : BnF, 1 mars 2006 - 28 mai 2006 <http://expositions.bnf.fr/lumieres/index.htm>. Consulté le 15 septembre 2009.

## 2.7 Logiciel EndNote

EndNote est un logiciel de gestion de références bibliographiques qui permet de créer des bases de données personnelles à partir de références saisies manuellement ou importées d'une source externe.

EndNote fournit un grand nombre de styles bibliographiques afin de faciliter la mise en forme de la bibliographie. Il est déjà largement utilisé par les étudiants de l'Université de Montréal.

Les bibliothèques de l'Université de Montréal offre un soutien et une formation à EndNote et EndNote Web.

Vous pouvez télécharger gratuitement le logiciel EndNote sur le site des bibliothèques de l'Université de Montréal à l'adresse suivante : <http://www.bib.umontreal.ca/LGB/default.htm>

Le protocole bibliographique des études en histoire de l'art sera transféré au logiciel EndNote ce qui permettra aux étudiants de rédiger directement leur bibliographie aux normes du protocole.

## Tableaux récapitulatifs

DOCUMENTS IMPRIMÉS
<b>Ouvrage à un auteur</b>
NOM, Prénom (Année). <i>Titre</i> , Lieu de publication : Éditeur.
<b>Ouvrage avec deux ou trois auteurs</b>
NOM, Prénom, Prénom, NOM et Prénom, NOM (Année). <i>Titre</i> , Lieu de publication : Éditeur.
<b>Ouvrage avec plus de trois auteurs</b>
NOM, Prénom et coll. (Année). <i>Titre</i> , Lieu de publication : Éditeur.
<b>Chapitre dans un ouvrage collectif</b>
NOM, Prénom de l'auteur du chapitre (Année). « Titre du chapitre », Prénom et Nom de l'auteur de l'ouvrage (ed. ou dir.), <i>Titre du livre</i> , Lieu de publication : Éditeur, pagination
<b>Entrée dans un ouvrage de référence (dictionnaire, encyclopédie)</b>
NOM, Prénom (Année). « Titre de l'entrée », <i>Titre de la référence</i> , numéro de l'édition, vol., n°, pagination.
<b>Ouvrage en langue étrangère</b>
NOM, Prénom (Année). <i>Titre</i> , Lieu de publication : Éditeur.
<b>Ouvrage et document anonyme</b>
<i>Titre</i> (Année). Lieu de publication : Éditeur.
<b>Maison d'édition avec une collection</b>
AUTEUR, Prénom (Année). <i>Titre</i> , lieu de publication : Éditeur, Coll. « collection ».
<b>Ouvrage ancien traduit</b>
NOM, Prénom (Année). <i>Titre</i> . Traduit de... par..., Lieu de publication : Éditeur. [Année de première édition].
<b>Titre de périodique</b>
Titre du périodique (année de publication), vol., no, lieu d'édition : maison d'édition (Année d'édition de la première livraison, si disponible).
<b>Numéro thématique ou numéro spécial de périodiques</b>
— « Titre du numéro », Titre du périodique (Année), vol., no, mois ou saison, lieu de publication : Éditeur.
<b>Article de périodique</b>
NOM, Prénom (Année). « Titre de l'article », <i>Nom de la revue</i> , vol., no, mois ou saison, pagination.
<b>Article de presse</b>
NOM, Prénom (Année), « Titre de l'article », <i>Nom du journal</i> , lieu de publication, pagination.

<b>Actes de congrès et de colloques</b>
NOM DU CONFÉRENCIER, Prénom (date de publication des actes). « Titre de la conférence », <i>Titre du colloque, organisé par..., lieu de l'événement, date du colloque</i> , Lieu : maison d'édition, pagination.
<b>Catalogue d'exposition</b>
LE OU LES NOMS DU (DES) RESPONSABLE (s), Prénom (Année). <i>Titre</i> . [catalogue d'exposition], la ville où s'est tenue l'exposition, le musée (ou institution) qui a accueilli l'exposition, le lieu de publication : Éditeur.
<b>Documents d'archives</b>
Dépôt de conservation, titre du fonds, sa cote, description de la pièce (titre, auteur, date, collation).
<b>DOCUMENTS ÉLECTRONIQUES</b>
<b>Document électronique – un auteur</b>
NOM, Prénom (Année). <i>Titre</i> , [En ligne], adresse URL. Consulté le....
<b>Document électronique - auteur collectif</b>
NOM DE L'ORGANISME (Année). <i>Titre</i> , [En ligne], adresse URL. Consulté le...
<b>Ouvrage imprimé numérisé - Œuvre complète</b>
NOM, Prénom (Année). <i>Titre</i> , [En ligne], adresse URL, Consulté le .....
<b>Ouvrage imprimé numérisé - Monographie</b>
Nom, Prénom (année de publication ou année de dernière mise à jour). [En ligne], <i>Titre du livre</i> , Lieu : Éditeur ou Nom général du site ou Nom du service ou de la bibliothèque électronique). Adresse URL. Consulté le...
<b>Ouvrage imprimé numérisé - Thèse</b>
NOM, Prénom (Année). <i>Titre</i> , [En ligne], Thèse de doctorat, Lieu : Université de rattachement, adresse URL. Consulté le ....
<b>Ouvrage imprimé numérisé - Publication gouvernementale :</b>
Ville, Institution (Année). <i>Titre</i> , type de document, [En ligne], adresse URL. Consulté le ...
<b>Site Web collectif</b>
NOM de l'organisme ou de la collectivité (date de création ou de dernière mise à jour). <i>Titre et sous-titre de la page d'accueil</i> , [En ligne], adresse URL. Consulté le....
<b>Site Web personnel</b>
NOM, Prénom (date de création ou de dernière mise à jour). <i>Titre et sous-titre de la page d'accueil</i> , [En ligne], adresse URL. Consulté le....
<b>Extrait de site Web</b>
NOM, Prénom (date de création ou de dernière mise à jour). « Titre de l'extrait », <i>Titre et sous-titre du site</i> , [En ligne], adresse URL. Consulté le....

<b>Chapitre d'un livre électronique</b>
NOM, Prénom (date). « Titre du chapitre », <i>Titre de l'ouvrage</i> , [En ligne], Lieu de publication : maison d'édition, pagination, adresse URL. Consulté le ...
<b>Article de périodique électronique</b>
NOM, Prénom (date de publication). « Titre de l'article », <i>Titre du périodique ou du journal</i> , [En ligne], volume, numéro, adresse URL. Consulté le...
<b>Article de périodique électronique disponible en ligne ou sous forme imprimée</b>
Même format qu'un article papier + URL + date de consultation.
<b>Support électronique (CD-ROM-DVD)</b>
NOM, Prénom (Année). <i>Titre</i> , [Support], Lieu de publication : éditeur/producteur, Description technique.
<b>Base de données complète en ligne</b>
<i>Nom de la base de données</i> (date de création-). [Base de données en ligne], Lieu de publication : Maison d'édition, adresse URL. Consulté le...
<b>Article de périodique disponible depuis une base de données en ligne</b>
NOM, Prénom (Année de publication de l'article). « Titre de l'article », [En ligne], <i>Nom de la revue</i> , vol., no, mois ou saison de parution, pagination. Dans <i>Titre de la Base</i> , adresse URL. Consulté le...
<b>Article accessible depuis une base de données sur CD-ROM ou DVD-ROM :</b>
NOM, Prénom (Année de publication de l'article). « Titre de l'article ». <i>Nom de la revue</i> , vol., no, pagination. Dans <i>Titre de la base de données</i> . [Disque], numéro du disque, Ville : Éditeur.
<b>Article de presse</b>
Nom, Prénom (Année). « Titre de l'article », <i>Nom du journal</i> , [En ligne], date de publication, Adresse URL. Consulté le ...
<b>Articles de dictionnaires ou d'encyclopédies électroniques</b>
NOM, Prénom « Titre de l'article ». <i>Titre du dictionnaire ou de l'encyclopédie</i> , [En ligne], adresse URL. Consulté le...
<b>Enregistrement de conférence en ligne</b>
NOM DU CONFÉRENCIER, Prénom (année). <i>Titre de la conférence</i> , jour et mois, [En ligne], adresse URL. Consulté le ...
<b>Émission de télévision ou de radio disponible en ligne</b>
<i>Nom de l'émission</i> (Année de diffusion originale). [En ligne], présenté par ou animé par ..., jour et mois de diffusion, Ville : Nom de la chaîne, Adresse URL. Consulté le...
<b>Logiciel</b>
NOM de l'auteur, Prénom (année). <i>Nom du Logiciel</i> , [logiciel], version, type d'équipement qui l'accepte, organisme, ville, type de support.

<b>DOCUMENTS VISUELS</b>
<b>Film, vidéocassette et DVD</b>
<i>Titre et sous-titre</i> (année). le terme « Réalisateur » suivi du prénom et du nom, lieu d'édition : Maison d'édition, description, dimension.
<b>Microforme</b>
NOM, Prénom (date). <i>Titre et sous-titre</i> , Collection, numéro dans la collection, lieu d'édition de la microforme : Éditeur, description physique.
<b>RÉFÉRENCIEMENT DES DOCUMENTS VISUELS DANS LE CORPS DU TEXTE</b>
Prénom, Nom de l'artiste, <i>Titre de l'œuvre</i> , date de réalisation, critères techniques de l'œuvre (matériaux, support, techniques), dimensions, Lieu de conservation, Ville, typologie de l'image*.
*Indication précisant le type auquel appartient le document iconographique lorsqu'il a une fonction particulière. EX : Gros plan, vue stéréoscopique, détail.
<b>Œuvre d'art - peinture</b>
Pablo Picasso, <i>Nu dans un fauteuil</i> , 1909, Huile sur toile, 92 x 73 cm, Collection particulière, [s.l.], p. 275.
<b>Œuvre d'art - sculpture</b>
Cellini Benvenuto, <i>Persée</i> , 1545-1553, Bronze, 320 cm, Loggia del Lanzi, Florence.
<b>Œuvre d'art - fresque</b>
Fra Angelico, <i>La Madone des ombres</i> , vers 1438-1450, Fresque, Couvent de San Marco, corridor oriental, Florence.
<b>Œuvre multimédia</b>
Chris Marker, <i>Zapping Zone</i> , 1990-1994, Installation multimédia, 13 moniteurs, 13 bandes vidéos, couleur, sonore, 7 ordinateurs, 7 programmes sur disquette informatique, 20 collages noir et blanc et couleur, 4 planches de 80 diapositives, durée variable, Centre Georges Pompidou, Paris.
<b>Œuvre d'art avec crédits photographiques</b>
Léon Battista Alberti, <i>Palais Rucellai</i> , 1453, Florence. Crédits photographiques : Erich Lessing/Art Resource, New.York.
<b>Installation</b>
Thomas Hirschhorn, <i>Outgrowth</i> , 2005, 131 globes terrestres imprimés posés sur 7 étagères, Bois, carton, adhésif, 350 x 620 x 30 cm, Centre Georges Pompidou, Paris.
<b>Photographie et médiums connexes</b>
Alain Bublex, <i>Le plan voisin – V2 Circulaire secteur 6</i> , 2004, Épreuve chromogène laminée sous Diasec, 141,5 x 180 cm, Collection privée, Paris.
<b>Carte géographique</b>
Jean-Pierre Saucier, <i>Zones de végétation et domaines bioclimatiques du Québec</i> , 2003,

1/20000, Gouvernement du Québec, Ministère des ressources naturelles, carte couleur, 8½ x 11 po.
<b>Architecture</b>
Léon Battista Alberti, <i>Palais Rucellai</i> , 1453, Florence.
<b>Site Internet créé par un artiste</b>
Claude Closky, <i>Calendrier 2000</i> , 1998-1999, Site Internet, programmation Html et Javascript, Centre Georges Pompidou, Paris.
<b>Arts décoratifs</b>
Carlo Bugatti, <i>Chaise</i> , 1902, Bois entièrement gainé de parchemin, rehauts peints rouge, bleu et or et cuivre estampé, H. 97 ; L. 37,2 ; P. 53 cm, Musée d'Orsay, Paris.
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS OU LISTE DES FIGURES</b>
<b>1. Référence d'un objet d'art avec la source imprimée</b>
Figure 1 - Richard Riemerschmid, <i>Chaise</i> , 1899, bois, siège en cuir, 80,6 x 47,5 x 45 cm. Source : FAHR-BECKER, Gabriele (2004). <i>L'Art Nouveau</i> , Cologne : Könemann, p. 231.
<b>2. Référence d'un objet d'art avec la source électronique</b>
Figure 2 - Joseph Théodore Deck, en collaboration avec Jean-Charles Davillier, <i>Vase Alhambra</i> , 1862, faïence peinte et incrustations d'argile colorée, 107 x 51 x 48 cm. Source : Victoria et Albert Museum. A grand design, A history of the Victoria and Albert Museum, [En ligne]. <a href="http://www.vam.ac.uk/vastatic/microsites/1159_grand_design/essay-teaching-by-example_new.html">http://www.vam.ac.uk/vastatic/microsites/1159_grand_design/essay-teaching-by-example_new.html</a> . Consulté le 20 mai 2009.
<b>MÉTHODE AUTEUR-DATE POUR LE RÉFÉRENCIEMENT DANS LE CORPS DU TEXTE</b>
(Boutin 1995) = Référence du livre complet
(McEachran 2005 : 127) = Renvoi à la page 127
(Pratt et Voltaire 2001) = Deux auteurs
(Camus, Sartre et Beauvoir 1994) = Trois auteurs
(Holiday, Vaughan, Fitzgerald et Parker 2006) = Quatre auteurs que l'on cite la première fois. Les autres fois : (Holiday et coll. 1992)
(Roy 1998 : 220-241) = Renvoi à plusieurs pages
(Bernier 1994 ; Boismenu 1999) = Plusieurs sources citées dans une même parenthèse
(Byron 1991; 1994) = Plusieurs sources d'un même auteur
(Byron 1991 : 234; 1994 : 145) = Même chose avec un renvoi à des pages
(Arasse 1996a; 1996b) = Deux sources, même auteur, même année
(Blake, Mortimer et Herisson 1995 ; Nicolas, Blancsec et Philémon 2004) = Deux sources par deux équipes différentes
(Rodier et Nadeau 2007 ; Rodier et Nadeau 2008) = Deux sources par la même équipe, mais l'ordre des auteurs n'est pas le même
(Canada, Ministère de l'environnement 2004) = Citation de source gouvernementale
(L'Actualité 2006 : 33-35) = Citation d'un article de périodique sans auteur(s)



## Glossaire

**Achévé d'imprimer** : mention placée à la fin d'un livre et indiquant la date à laquelle l'impression en a été terminée ainsi que le nom de l'imprimeur. En anglais on utilise parfois le mot colophon pour désigner ce dernier (angl. *Printer's imprint, Colophon*).

**Adresse bibliographique** : indication placée généralement au bas de la page de titre d'un ouvrage et donnant le lieu de publication, le nom et l'adresse de l'éditeur ainsi que la date de publication (angl. *Publisher's imprint, Imprint*).

**Alinéa** : début de texte en retrait de la ligne par rapport à la justification du texte manuscrit ou imprimé. Ce début en retrait de la première ligne d'un paragraphe, par extension, peut désigner le paragraphe lui-même.

**Anthologie** : recueil de morceaux choisis en prose ou en vers.

**Article spécialisé** : voir revue scientifique et savante.

**Avant-propos** : il sert de courte introduction à l'ouvrage et a pour but de dégager les grandes lignes du texte, d'en donner la teneur générale, voire d'exposer les méthodes de recherche. Il peut comporter des remerciements (si la liste est longue, un texte sera réservé exclusivement aux remerciements).

**Banque de données** : une banque de données met à la disposition d'utilisateurs, directement par ordinateur, un ensemble structuré d'informations relatives à un domaine de connaissances traitées à l'aide de logiciels spécialisés.

**Codex** : on appelle codex un livre manuscrit du Moyen Âge occidental par opposition au volume (rouleau) de l'Antiquité.

**Colophon** : formule finale d'un manuscrit médiéval qui indique le lieu et/ou la date de la copie, quelquefois le nom du scribe son âge sa qualité, etc.

**Collation** : ensemble d'éléments matériels décrivant un document (nombre de volumes, nombre de pages, format).

**Cote** : ensemble des symboles (chiffres et lettres) qui identifient un document dans une bibliothèque donnée et qui permettent de le localiser dans cette bibliothèque.

**État de la collection** : mention indiquant le nombre de volumes et/ou d'années d'un périodique conservé par une bibliothèque. Les numéros manquants sont signalés. À Paris III, l'état de la collection est indiqué dans le catalogue des périodiques.

**Enluminure** : lettre ornée ou peinture de petites dimensions illustrant les feuillets d'un livre ou d'un manuscrit. On retrouve surtout cet ornement dans les manuscrits du moyen-âge, les livres d'Heures et les ouvrages religieux.

**Ex-libris** : marque de propriété souvent constituée d'une vignette de papier illustrée et collée sur une des pages de garde.

**Fac-similé** : reproduction d'un original (gravure, carte, document, etc.) par un procédé mécanique : photographie, photocopie, etc. On retrouve souvent à l'intérieur de livres des reproductions - facsimilés - de documents anciens (angl. *Facsimile*).

**Feuillet** : ensemble de deux pages, recto et verso, d'un livre ou d'un cahier.

**Format** : le format peut être exprimé en centimètres ou au moyen des termes bibliophiliques dont voici la correspondance approximative en centimètres :

in folio (in-f°):	30 à 40 cm
in quarto (in-4):	25 à 30 cm
in-octavo (in-8):	20 à 25 cm
duodecimo (in-12):	16 à 20 cm
sextodecimo (in-16):	10 à 16 cm

**Frontispice** : gravure placée en regard du titre d'un livre.

**JPEG** : norme de compression particulièrement adaptée aux images de grandes tailles (supérieures à 150x150 pixels). Les illustrations et les fonds d'écran sont le plus souvent dans ce format sur Internet.

**Incunable** : ce terme désigne les livres imprimés qui sont les témoins des premiers temps de l'imprimerie, c'est-à-dire dont l'impression est antérieure à l'année 1501. Au Québec, on appelle "incunable canadien" les livres imprimés au Canada avant 1821 (angl. *Incunable, Incunabula, vx: Fifteeners*).

**Index** : liste de mots-clés figurant normalement à la fin d'un volume. La nature des renseignements indiqués est variée : index des noms, des sujets, des matières, etc.

**ISBN** : ISBN = International standard book number. Numéro d'identification du livre qui comprend le pays, l'éditeur, le numéro chez l'éditeur.

**ISSN** : Numéro international normalisé des publications en série (International Standard Serial Number). Numéro attribué aux magazines, bulletins, catalogues et livres publiés en série et, sur demande, à toute autre publication en série et qui est l'équivalent de l'ISBN pour le secteur de l'édition des revues et journaux.

**Littérature grise** : documents hors-commerce, qui ne transitent pas par circuit de diffusion habituel, et qui ont une grande valeur scientifique. Les rapports de conférences, les brevets, les thèses sont des documents non publiés, appelés aussi la littérature souterraine ou littérature grise. Ils sont caractérisés par des structures variables du fait qu'ils n'obéissent pas à des normes préalablement établies.

**Livre d'heures** : recueil de prières et d'offices du Moyen Âge, le plus souvent calligraphié et orné de miniatures et d'enluminures (angl. *Book of Hours*).

**Manuel** : ouvrage didactique ou scolaire qui expose les notions essentielles d'un art, d'une science, d'une technique, etc.

**Manuscrit** : texte, ouvrage écrit ou copié à la main. Œuvre originale écrite de la main de l'auteur.

**Mélanges** : recueils de textes d'auteurs divers sur un domaine particulier et dédiés à un personnage qui s'est illustré dans ce domaine.

**Microfiche** : photographie en format très réduit d'un document à archiver.

**Microfilm** : reproduction très réduite de documents sur film micrographique.

**Monographie** : ouvrage formant un tout, en un ou plusieurs volumes, soit qu'il paraisse en une seule fois, soit que sa publication s'étende sur une durée limitée selon un plan établi à l'avance. On désigne souvent les monographies par le terme de livres.

**Multimédia** : caractérise un programme informatique, fixé sur un support numérique ou mis à disposition sur un réseau numérique, interactif, supportant un bien ou un service, associant des données textuelles, graphiques, sonores musicales ou de toute autre nature.

**Norme** : formule qui définit un type d'objet, un produit, un procédé technique en vue de simplifier, de rendre plus efficace et plus rationnelle la production.

**Notice** : ensemble des éléments présentant un document : le ou les auteurs, le titre, l'éditeur, la date de publication, le nombre de pages, la collection, ISBN, etc. Dans un catalogue de bibliothèque, la notice s'achève par la cote du document et la localisation qui vous permettent de trouver le document dans la bibliothèque.

**Ouvrage de référence** : document dont la consultation permet d'obtenir des renseignements ponctuels, des références bibliographiques ou d'orienter la recherche : les bibliographies, les annuaires, les dictionnaires, les encyclopédies sont des ouvrages de référence.

**Pages de garde** : pages qui se trouvent au début et à la fin d'un livre, entre le titre, le faux-titre et la couverture.

**Page de titre** : la page de titre suit la 1ère et 2ème de couverture et la page de faux-titre (une simple indication du titre). Elle donne plus d'informations (collection, titre alternatif, collaborateurs, etc.) que la couverture, il est donc conseillé de s'y référer en priorité. La couverture a surtout un rôle publicitaire.

**Palimpseste** : parchemin manuscrit dont on a effacé la première écriture pour pouvoir écrire un nouveau texte.

**Paraphrase** : la paraphrase est une phrase ou une expression qui reformule ou explique un texte.

**Patrimoine** : objet ou ensemble, matériel ou immatériel, que s'approprie une collectivité en reconnaissant sa valeur de témoignage et de mémoire historique et en faisant ressortir la nécessité de le protéger, de le conserver et de le mettre en valeur.

**Périphrase** : un syntagme descriptif remplace le nom. Ex. : L'historien de l'art de Princeton (au lieu d'Erwin Panofsky).

**Périodique** : document doté d'un titre unique dont les livraisons se succèdent chronologiquement à des intervalles réguliers. Un périodique peut être quotidien (tous les jours), hebdomadaire (toutes les semaines), bimensuel (2 fois par mois), mensuel (tous les mois), bimestriel (tous les 2 mois), trimestriel (tous les 3 mois), semestriel (tous les 6 mois) ou annuel (tous les ans).

**Portail** : page Web servant de point d'accès multiservices. De nombreux portails proposent également des services à valeur ajoutée (comptes de courrier électronique, hébergement de pages personnelles, informations sélectionnées).

**Publication en série** : publication paraissant en fascicules ou en volumes successifs sur une durée illimitée. Cela concerne les revues, journaux, annuaires, collections.

**Quatrième de couverture** : c'est la dernière page extérieure d'un livre. Elle est aussi appelée plat verso dans le cas des livres cartonnés. Elle n'est pas numérotée et accueille généralement un résumé de l'ouvrage, un extrait représentatif du contenu ou une présentation de l'auteur.

**Revue scientifique ou savante** : elle s'adresse à un public spécialisé et les articles sont écrits par des spécialistes. Elle est généralement supervisée par une association professionnelle et est en conformité avec des normes éditoriales et scientifiques, il n'y a peu ou pas de publicité; elle est régie par un comité de lecture. Quelques **synonymes** de l'appellation « revue scientifique » ou « périodique scientifique » : revue savante; revue spécialisée; revue académique (angl. : *Journals; Academic journals/periodicals*;

*Scholarly journals/periodicals).*

**Revue de vulgarisation** : diffusion accessible de connaissances scientifiques, historiques ou techniques pour le grand public dans un langage simple (Ex. : *Québec Sciences, L'Histoire, Le Magazine littéraire*).

**Société savante** : organisation fondée pour un travail commun ou une action commune.

**Sources primaires** : expression employée en sciences humaines pour désigner les documents originaux produits ou rassemblés soit par les acteurs ou témoins d'un événement (par exemple, les lettres, les journaux intimes et autres documents personnels, les textes de conférences, la transcription de débats, etc.), soit par un chercheur aux fins de sa recherche et sur lesquels portera son analyse.

**Sources secondaires** : désigne les documents produits par des personnes autres que les acteurs ou témoins d'un événement et qui analysent, interprètent, reformulent, commentent ou reproduisent des faits ou d'autres documents. Les biographies, les encyclopédies, les monographies, les articles de revues savantes et les communications scientifiques sont des exemples de sources secondaires.

**Symposium** : congrès scientifique réunissant un nombre restreint de spécialistes et traitant un sujet particulier.

**Table des matières** : La table des matières énumère les titres de chapitres et de certaines subdivisions de la publication, avec le numéro de la page où ils commencent. Faites-y toutefois figurer les principaux titres et sections (y compris les annexes et appendices et les autres pages de la fin).

**Tiré à part** : se dit d'un article de revue imprimé séparément, généralement pour le compte de l'auteur (angl. *Off-print*).

**Traçabilité** : fait de créer, d'enregistrer et de préserver les données relatives aux mouvements et à l'utilisation des documents.

**Usuel** : ouvrage de référence ou ouvrage de base à consulter sur place.

## **Bibliographie sommaire**

ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC (1996). *Normes et procédures archivistiques des Archives nationales du Québec*, Québec : Publications du ministère de la Culture et des Communications.

GIRODET, Jean (2007). *Dictionnaire des pièges et difficultés de la langue française*, Paris : Bordas.

*Grand dictionnaire terminologique* (2004). Site de l'Office de la langue française, [En ligne], <http://www.granddictionnaire.com>. Consulté le 12 septembre 2009.

LÉTOURNEAU, Jocelyn (2006). *Le coffre à outils du chercheur débutant : guide d'initiation au travail intellectuel*, Montréal : Boréal.

PROVOST, Marc-André, Michel, ALAIN, Yvan, LEROUX et Yvan LUSSIER (2006). *Normes de présentation d'un travail de recherche*, Trois-Rivières : Éditions SMG.

*The Chicago manuel of style* (2003). Chicago : University of Chicago Press.

THIBAUT, Danielle (2000). *Guide de rédaction bibliographique*, Ottawa : Bibliothèque nationale du Canada.

TURABIAN, Kate Larimore (2007). *A manuel for writers of research papers, theses, and dissertations*, Chicago : University of Chicago Press.